

---

## DOSSIER DE PRESSE

---

---

### La stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 en marche

- Résultats des appels à projets
- Une nouvelle gouvernance
  - Le Fonds FIBRE

Mardi 7 février 2012



STRATÉGIE  
NATIONALE POUR LA  
**BIODIVERSITÉ**

Présent  
pour  
l'avenir

---

# Sommaire

## 1) La Stratégie nationale pour la Biodiversité 2011-2020 en marche : point d'étape à 8 mois sur les mesures en faveur de la biodiversité

- La préservation de la biodiversité, un investissement sur l'avenir
- Des appels à projets opérationnels pour préserver la biodiversité sur le terrain
- Une gouvernance simplifiée
- FIBRE : Un fonds pour restaurer les services apportés par la biodiversité

## 2) Des appels à projets pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020

- Liste des lauréats des 5 appels à projets
  - A. Rétablissement des continuités écologiques sur des infrastructures de transport existantes
  - B. Restauration de milieux remarquables ou sensibles
  - C. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes terrestres et marines dans les départements et collectivités d'outre-mer
  - D. Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales
  - E. Projets innovants dans le domaine de l'ingénierie écologique
- Carte de France des projets
- Un nouvel appel à projets : « Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier »

## 3) Une nouvelle gouvernance pour une meilleure préservation de la biodiversité

## 4) Le FIBRE : Un fonds pour restaurer les services apportés par la biodiversité

### ANNEXES

Quelques fiches projets

Rapport sur la gouvernance en matière de biodiversité

# 1) La Stratégie nationale pour la Biodiversité 2011-2020 en marche : point d'étape à 8 mois sur les mesures en faveur de la biodiversité

## La préservation de la biodiversité, un investissement sur l'avenir

Les services rendus par la biodiversité sont indispensables à la vie sur Terre : ils conditionnent la qualité de l'air que nous respirons, et la disponibilité de biens tels que la nourriture (notamment par la pollinisation), les combustibles, l'eau douce ou encore les médicaments. Ne pas préserver la biodiversité engendrerait un **coût équivalent à 7% du PIB mondial** à l'horizon 2050<sup>1</sup>.

La préservation de la biodiversité et des écosystèmes contribue également à l'amélioration du cadre de vie et participe à la croissance verte.

### Les services rendus par la biodiversité en chiffres

- Un rapport d'avril 2009\* avance, en se limitant aux services de fixation et de stockage du carbone, de production d'une eau de qualité et d'entretien des populations d'insectes auxiliaires, une valeur totale des services non marchands de l'ordre de **600 €/ha/an** pour des prairies extensives présentant une bonne diversité.
- La valeur de l'activité pollinisation des insectes (abeilles surtout) a été d'environ **153 milliards d'euros** en 2005, rien qu'en considérant les principales cultures dont l'homme se nourrit. La valeur de ce service « gratuitement » rendu par la biodiversité correspond à **9,5 % de la valeur de toute la production alimentaire de la planète\*\***. Or le maintien des pollinisateurs est directement lié au maintien d'infrastructures agro-écologiques (haies...) qui constituent l'une des composantes de la Trame verte et bleue.
- Les travaux de maintien ou de restauration des continuités écologiques sont source de création d'activité économique et donc d'un potentiel d'emplois (ingénierie écologique, génie civil, création d'entreprises innovantes, activités forestières...). On estime généralement qu'un **investissement de 100 000 € génère environ un emploi\*\*\***.

\* Rapport du groupe de travail présidé par Bernard Chevassus-au-Louis pour le Centre d'analyse stratégique : Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes

\*\* Source : TEEB (2010) The Economics of Ecosystems and Biodiversity: Mainstreaming the Economics of Nature: A synthesis of the approach, conclusions and recommendations of TEEB

\*\*\* Source : Plan de relance 2008

<sup>1</sup> Source : TEEB (2010) The Economics of Ecosystems and Biodiversity: Mainstreaming the Economics of Nature: A synthesis of the approach, conclusions and recommendations of TEEB

## Un capital qui s'érode

La France se situe au **8<sup>ème</sup> rang des pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées** (dugong, tortue luth, albatros hurleur...). En Outre-Mer, la majorité des territoires français<sup>2</sup> ont **perdu au moins 70 % de leurs milieux naturels d'origine**.

Pour enrayer ces disparitions et répondre aux objectifs de restauration de 15 % des écosystèmes dégradés d'ici 2020, l'État a pris 40 engagements interministériels pour 2011-2013, complémentaires aux actions déjà initiées dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du Grenelle de la mer.

Ces engagements s'articulent autour des axes suivants :

- Restauration de milieux naturels et de continuités écologiques
- Intégration de la biodiversité dans des politiques sectorielles
- Amélioration de la connaissance en matière de biodiversité et innovation
- Usage des sols et action foncière
- Redevances, fiscalité et financement
- Gouvernance, suivi et moyens de mise en œuvre

## Des appels à projets opérationnels pour préserver la biodiversité sur le terrain

Pour concrétiser ces engagements de l'Etat, le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a lancé **sept appels à projets opérationnels** en 2011 afin de soutenir et valoriser des initiatives exemplaires en matière de protection de la nature.

**A destination de tous les acteurs de terrain** (collectivités territoriales et locales, établissements publics, associations, entreprises, agriculteurs, organisations professionnelles, organismes de recherche scientifique, laboratoires de recherche, pôles de compétitivité), ces appels à projets portent sur les thématiques suivantes :

- A. Rétablissement des continuités écologiques sur des infrastructures de transport existantes
- B. Restauration de milieux remarquables ou sensibles
- C. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes terrestres et marines dans les départements et collectivités d'outre-mer
- D. Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales
- E. Projets innovants dans le domaine de l'ingénierie écologique
- F. Renforcement des infrastructures agro-écologiques en milieu agricole
- G. Elaboration de trames vertes et bleues en milieu urbain et valorisation de friches

Dans le cadre des appels à projets A, B, C, D et E, **62 projets** innovants, dont **près du tiers en Outre-Mer**, vont être soutenus par l'État à hauteur de **10 millions d'euros pour 2012** (financement Etat, Agences de l'Eau, Onema).

Les résultats des appels à projets F et G seront connus fin février 2012.

Comme prévu dans les engagements de l'Etat, **un autre appel à projets est lancé aujourd'hui**, sur la **prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier**.

<sup>2</sup> Nouvelle-Calédonie, Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Polynésie et Wallis-et-Futuna

## Une gouvernance simplifiée

L'Etat s'est engagé en mai 2011 à rénover la gouvernance en matière de biodiversité afin de la rendre plus efficace, plus simple, et conforme à l'esprit du Grenelle.

En octobre 2011, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a chargé un groupe de travail présidé par Dominique SCHMITT, préfet, de proposer des améliorations et des simplifications au dispositif actuel, pour contribuer à une meilleure préservation de la biodiversité.

Dans le rapport présenté par le groupe de travail à la ministre, cette nouvelle gouvernance repose sur trois principes :

- Mieux associer toutes les parties prenantes
- Ancrer les stratégies dans les territoires
- Gagner en efficacité, cohérence et lisibilité, notamment en distinguant bien les instances scientifiques et techniques des instances de débat et de discussion

Une consultation publique sur ce rapport est lancée aujourd'hui sur le site Internet du ministère pour une période d'un mois.

## Fibre : Un fonds pour restaurer les services apportés par la biodiversité

### Enjeux

Alors qu'en France (métropole et outre-mer), environ **165 hectares de milieux naturels** et terrains agricoles (soit un peu plus de quatre terrains de football) **sont détruits chaque jour**, remplacés par des routes, habitations, zones d'activités (cela équivaut à plus de 30 000 hectares par an, soit un département comme la Savoie tous les 10 ans), **75% des habitats naturels d'intérêt communautaire sont jugés en mauvais état de conservation** en France, contre 65% au niveau européen. Il y a urgence à restaurer le fonctionnement écologique de nos territoires en réduisant la fragmentation des habitats, en favorisant le déplacement des espèces et en préservant les services rendus par la biodiversité (qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc.).

Ce fonds est doté pour 2012 de 25 millions d'euros, dont 6 seront dédiés aux appels à projets de la stratégie nationale pour la biodiversité.

Le fonds FIBRE permettra également de financer la cartographie nationale des habitats naturels et semi-naturels, prévue dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité.

Au vu du succès des premiers appels à projets et grâce au financement apporté par le FIBRE, deux nouveaux appels à projets seront lancés très rapidement :

- L'un portera à nouveau sur les infrastructures de transport pour améliorer les continuités écologiques
- L'autre visera à assurer la restauration de milieux dégradés de manière à retrouver un bon fonctionnement écologique des réservoirs de biodiversité et des corridors associés.

## La Stratégie nationale pour la Biodiversité 2011-2020

Une nouvelle Stratégie pour « **préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité** ».

Dès 2004, la France marque sa volonté de faire entrer la biodiversité dans le champ de toutes les politiques publiques en élaborant la première Stratégie nationale pour la biodiversité, concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention de Nagoya sur la diversité biologique.

La **nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020**, adoptée en mai 2011, est le fruit d'une **démarche inédite de co-élaboration par toutes les parties prenantes et de consultation du public**. Elle a pour ambition de modifier en profondeur notre rapport à la nature. Elle **s'intègre à toutes les politiques publiques et à tous les secteurs d'activités – eau, sols, climat, énergie, agriculture, forêt, urbanisme, infrastructures...**

**Six orientations stratégiques** couvrent tous les domaines d'enjeux pour la société :

- Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité
- Préserver le vivant et sa capacité à évoluer
- Investir dans un bien commun, le capital écologique
- Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité
- Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action
- Développer, partager, valoriser les connaissances

Pour accompagner la mise en œuvre de cette stratégie, un **guide pour l'action**, outil méthodologique et pédagogique, est en cours de rédaction, et des indicateurs permettront de suivre les effets des politiques menées sur la biodiversité.

Pour plus d'informations sur le texte de la SNB et les engagements de l'État :  
[www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Strategie-nationale-pour-la-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Strategie-nationale-pour-la-.html)

## 2) Des appels à projets pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020

### A. Rétablissement des continuités écologiques sur des infrastructures de transport existantes

La qualité des continuités écologiques est un des paramètres qui garantit l'état de conservation d'une espèce et le bon fonctionnement des populations.

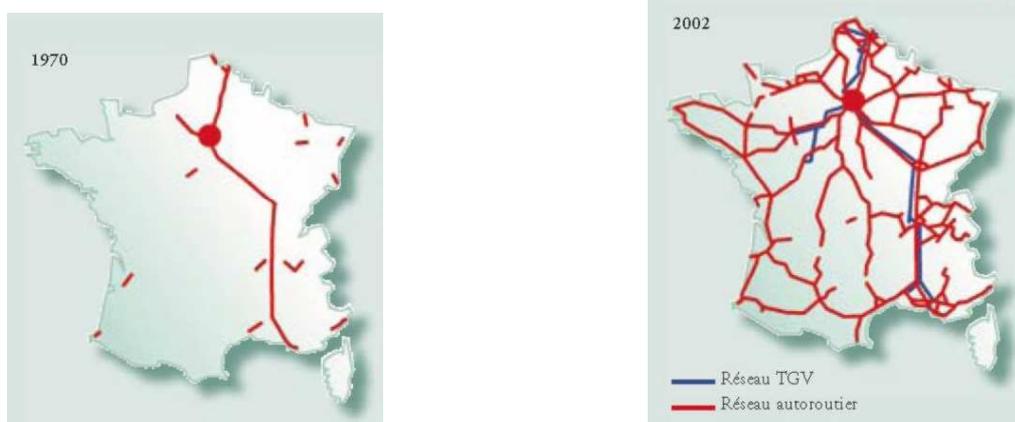
Les infrastructures de transport linéaires peuvent avoir de forts impacts sur les continuités écologiques par effet de rupture ou de morcellement si elles ne prennent pas en compte, dès leur conception, ces exigences. Si les nouveaux projets, en application de la réglementation, sont conçus de manière à éviter de tels impacts (et le cas échéant, à les réduire et à les compenser), les infrastructures existantes, en particulier les plus anciennes, peuvent avoir été conçues sans tenir compte des continuités écologiques.

Dans ce contexte, l'État souhaite soutenir la réalisation de **projets de rénovation d'infrastructures de transport** (routes, voies ferrées, voies d'eau) permettant en particulier la **résorption de points noirs « biodiversité »**, ou des **opérations de suivi** destinées à mesurer l'efficacité de nouveaux dispositifs et leur caractère transposable.

#### La fragmentation du territoire national

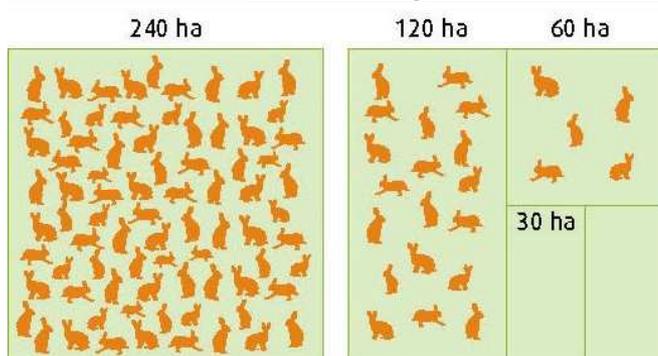
Le développement des infrastructures de transport conduit à la réduction des surfaces d'espaces naturels mais aussi à leur isolement et contribue ainsi à une dégradation du fonctionnement des écosystèmes et à la disparition de certaines espèces dans ces espaces naturels.

#### Extension du réseau autoroutier et TGV



Source : Institut français de l'environnement (Ifen)

#### Effet de la fragmentation des milieux naturels (ou habitats)



Lorsque le milieu de vie du lièvre se réduit, le nombre de spécimens par unité de surface diminue. Si cette surface est inférieure à 30 ha, les lièvres disparaissent.

(Source : d'après R. Anderegg – Journée route et faune organisée par l'Office fédéral des forêts, 1984)

## B. Restauration de milieux remarquables ou sensibles

Les milieux remarquables ou sensibles sont des territoires de très forts enjeux d'interface nature/société car ils constituent un socle important d'activités, voire d'identités, territoriales.

Cet appel à projet est destiné à soutenir des investissements ayant pour finalité la restauration de milieux remarquables ou fragiles et qui conjuguent génie écologique et implication des acteurs du territoire. Les projets retenus s'inscrivent dans une vision « dynamique » de restauration intégrant à la fois des objectifs de préservation de biodiversité et des enjeux socio-économiques ou culturels.

Trois thématiques d'action ont été retenues :

- **Thème 1 : restauration d'aires protégées dégradées**, notamment dans les sites Natura 2000.
- **Thème 2 : restauration de milieux humides dégradés**
- **Thème 3 : restauration d'habitats d'espèces protégées en outre-mer**, dans le cadre notamment de la mise en œuvre de Plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées ou de la gestion des réserves naturelles

### Repères

Sur l'ensemble de la planète, **60% des milieux naturels ont été dégradés au cours des 50 dernières années** et **près de 70% sont exploités au-delà de leur capacité** (tels les milieux forestiers).

**En France** (métropole et outre-mer), environ **165 hectares de milieux naturels et terrains agricoles sont détruits chaque jour**, remplacés par des routes, habitations, zones d'activités. Cela équivaut à **plus de 60 000 hectares par an**, soit un département comme la Savoie tous les 10 ans.

La dégradation de ces milieux réduit le capital naturel dont nous disposons et de fait les services que rendent ces milieux : régulation des crues, épuration de l'eau,...

### Les outils au service de la préservation des milieux remarquables ou sensibles en France :

- 9 parcs nationaux
- 3 parcs naturels marins
- 47 parcs naturels régionaux
- 164 réserves naturelles nationales
- 600 sites du Conservatoire du Littoral, sur 1 200 km de rivages
- 1 753 sites classés Natura 2000

## C. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes terrestres et marines dans les départements et collectivités d'outre-mer

L'Outre-mer français accueille une biodiversité précieuse et riche, mais aussi fragile, particulièrement dans les écosystèmes sensibles comme les récifs coralliens. Des stratégies de prévention des risques liés aux espèces exotiques envahissantes sont en cours de développement sur ces territoires.

Afin de renforcer les actions déjà en place, cet appel à projet a pour objectif d'encourager le **développement de méthodes de lutte et de prévention**, dans la mesure du possible **innovantes**, pouvant également être déployées dans d'autres territoires concernés.

Cet appel à projets comporte trois lots :

- **Volet 1 « innovation en matière de lutte »** : expérimentations techniques ou organisationnelles permettant d'améliorer la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- **Volet 2 « actions de lutte et partage d'expériences »** : vise à soutenir la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, tout en favorisant le transfert des compétences à d'autres départements ou collectivités d'outre-mer, ou à des pays voisins ;
- **Volet 3 « inventivité en matière de prévention »** : a pour objectif de soutenir des approches originales de prévention de l'installation d'espèces exotiques envahissantes.

### L'outre-mer : un patrimoine naturel exceptionnel...

L'outre-mer héberge **3 500 espèces végétales** et **400 animaux vertébrés uniques au monde**, un **quart des poissons d'eau douce de la planète** s'y trouve, de même que **12% des reptiles terrestres** et **7% des oiseaux nicheurs**. Enfin, **10% des récifs coralliens et des lagons de la planète** sont situés dans les eaux placées sous juridiction française.

... menacé d'érosion

La France (métropole et outre-mer) se situe au **8<sup>ème</sup> rang des pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées** (par exemple, le dugong, la tortue luth, l'albatros hurleur, ...).

En outre-mer, la majorité des territoires français - la Nouvelle-Calédonie, la Réunion, Mayotte, la Guadeloupe, la Martinique, la Polynésie et Wallis-et-Futuna - sont situés dans **quatre points chauds\* de la biodiversité sur les 34 qui ont été recensés sur la planète**.

*\* Point chaud : région très riche en espèces mais également très menacée, car ayant perdu au moins 70% de ses milieux naturels d'origine.*

## D. Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales

De nombreux travaux d'aménagements paysagers d'espaces verts et de dépendances vertes, de végétalisation de milieux dégradés ou de restauration de milieux naturels font appel à du matériel végétal dont l'origine et la nature n'est à ce jour pas encadrée par des démarches qualité.

La prise en compte des impacts sur la biodiversité sauvage des filières de commercialisation de semences et de plants à des fins non agricoles constitue une préoccupation émergente. Les pratiques actuelles font apparaître deux risques importants sur la biodiversité végétale :

- en ce qui concerne les espèces non fourragères, l'utilisation d'espèces non indigènes à la flore locale peut être à l'origine ou **favoriser des invasions biologiques et des phénomènes de déséquilibre des écosystèmes naturels** ;
- l'introduction de matériel végétal d'espèces indigènes sur un territoire donné mais d'origines géographiques lointaines ou ayant fait l'objet de processus de sélection naturelle, peut conduire à **des hybridations ou à des phénomènes d'introgression génétique des populations locales**.

L'objectif du présent appel à projets est de développer des initiatives (à travers une démarche de labellisation) à destination des professionnels, des collectivités locales et des

associations afin de favoriser le développement de filières de semences ou de matériel végétal d'origine locale à des fins de préservation de la diversité génétique.

### Enjeux

- **A la Réunion**, certaines plantes importées pour leurs caractéristiques ornementales (Hortensia, Tulipier du Gabon, ...) se sont révélées envahissantes, contribuant à mettre en danger la flore endémique. Il est urgent maintenant de structurer une filière capable d'apporter aux aménageurs et aux habitants, des plantes d'origine locale répondant aux attentes en termes d'ornement et d'entretien.
- **En Corse**, l'Immortelle d'Italie a fait l'objet, de par ses propriétés cicatrisantes, de cueillette anarchique susceptible de mettre en péril son existence. Il existe un véritable enjeu économique à mettre en place une filière permettant d'exploiter cette ressource naturelle à des fins médicales, sans compromettre sa présence à l'état sauvage et en conservant son patrimoine génétique exempt de contamination par croisement avec des plantes, notamment issues du Continent, n'ayant pas les mêmes vertus.

## E. Projets innovants dans le domaine de l'ingénierie écologique

La mutation engagée par la France, vers une économie moins dépendante des énergies fossiles, moins polluante et plus économe en ressources naturelles marque l'émergence d'une nouvelle « économie verte » qui ouvre une possibilité de développement d'écotechnologies susceptibles de répondre à ces exigences.

Toutefois, la filière économique du « génie écologique » souffre d'un manque de connaissance et d'une absence de reconnaissance de son caractère technique et innovant par les donneurs d'ordre.

Cet appel à projets vise à financer des projets innovants ou des démonstrateurs en matière d'ingénierie écologique dans deux domaines différents :

- **Volet 1 : phytoépuration et phytoremédiation** (traitement des eaux et effluents par génie végétal, phytorestoration des sites et sols pollués, adaptation des techniques à des conditions climatiques différentes, etc.) ;
- **Volet 2 : développement de techniques innovantes de restauration écologique de milieux littoraux et marins** (investissements et études préalables).

Les projets visent à expérimenter une option technologique dans des conditions réelles de fonctionnement.

### Un exemple

Pour répondre à des besoins d'**épuration des eaux**, il est possible d'avoir recours à la biodiversité en utilisant des associations de végétaux en continuité avec les installations de traitement des eaux. Si cette technique dite de **phytoépuration** est connue dans ses principes, nous sommes encore loin d'une généralisation de la technique à tous les contextes, tant en métropole qu'en milieu tropical. Il est nécessaire d'aller au-delà par des retours d'expériences, des expérimentations complémentaires qui permettront de répondre au défi de l'amélioration de la qualité des eaux.

## F. Renforcement des infrastructures agro-écologiques en milieu agricole

Dans les systèmes agricoles de production, les infrastructures agro-écologiques (IAE) sont constituées, pour l'essentiel, des haies, bosquets, arbres isolés et alignés, bandes tampons, prairies gérées de manière extensive, murets, banquettes, mares, vergers de haute tige et de tous les milieux et surfaces qui ne reçoivent aucun apport d'engrais et de pesticides.

Elles y assurent un rôle majeur en permettant la protection du sol, de l'eau et des biotopes favorables à de nombreuses espèces et participent au maintien et à la restauration des continuités écologiques.

L'appel à projets vise à **soutenir l'implantation, en milieu agricole, d'infrastructures agro-écologiques dans sept régions déficitaires** (seuil inférieur à 5% des surfaces) : Bourgogne, Champagne-Ardenne, Centre, Ile-de-France, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

*Les résultats de cet appel à projets seront connus fin février 2012.*

### Une initiative déjà en place : Le programme Agrifaune

Depuis 2006, le programme Agrifaune a permis aux **chasseurs et aux agriculteurs de renforcer leur collaboration sur le terrain en faveur de la nature ordinaire, de la faune sauvage, mais aussi d'une agriculture performante et durable.**

Dans près de 70 départements, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), les Fédérations des Chasseurs, les Chambres d'Agriculture et de nombreux autres acteurs du développement agricole et rural ont lancé des **actions d'expérimentation, de démonstration et de vulgarisation**. Le Grenelle de l'environnement a rappelé l'importance des continuités écologiques et la nécessité de conserver et restaurer au sein des espaces ruraux des infrastructures agro-écologiques de qualité, en nombre suffisant et réparties de façon optimale. Agrifaune a depuis son lancement poursuivi cet objectif, en promouvant la **création de bandes enherbées ponctuées de buissons** (Seine-Maritime, Champagne-Ardenne, Indre), la **bonne gestion des bords de champs** (Loiret, Eure-et-Loir, Seine-et-Marne, Yvelines), la **reconstitution du bocage et la bonne gestion des haies** (Franche-Comté, Vendée, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Saône-et-Loire, Manche).

Ainsi dans les Deux-Sèvres, Régis Violleau, agriculteur du Réseau Agrifaune, a **replanté 5 km de haies sur les 99 ha de son exploitation, reconstituant ainsi à la fin 2010 le bocage traditionnel de sa région**. Cette opération exemplaire, intégrant les résultats des recherches de l'ONCFS, de l'INRA de Rennes et du CNRS de Chizé sur le bocage, a déjà servi de support pour des journées de sensibilisation d'agriculteurs et d'élèves de lycées agricoles.



© Arnaud Vaudelet, ONCFS  
*Jeunes haies plantées en 2007 (au centre) et en 2010 (premier plan)*

## G. Elaboration de trames vertes et bleues en milieu urbain et valorisation de friches

En termes de continuités écologiques, la ville (les zones urbanisées en général) ne doit pas se traduire par une rupture. Le milieu urbain constitue un écosystème particulier, possédant ses propres caractéristiques (températures plus élevées, fort degré d'artificialisation, importance des coupures liées aux équipements et infrastructures diverses, sols déstructurés, luminosité quasi permanente, etc.).

La ville abrite une réelle biodiversité plus ou moins connectée aux espaces péri-urbains, favorisée par une gestion de plus en plus écologique des espaces verts et parcs urbains. Par ailleurs, les espaces dits de nature en milieu urbain répondent à des enjeux essentiels en termes de cadre de vie, de loisirs, mais aussi d'agriculture par le biais des jardins partagés ou familiaux et de l'agriculture péri-urbaine de proximité.

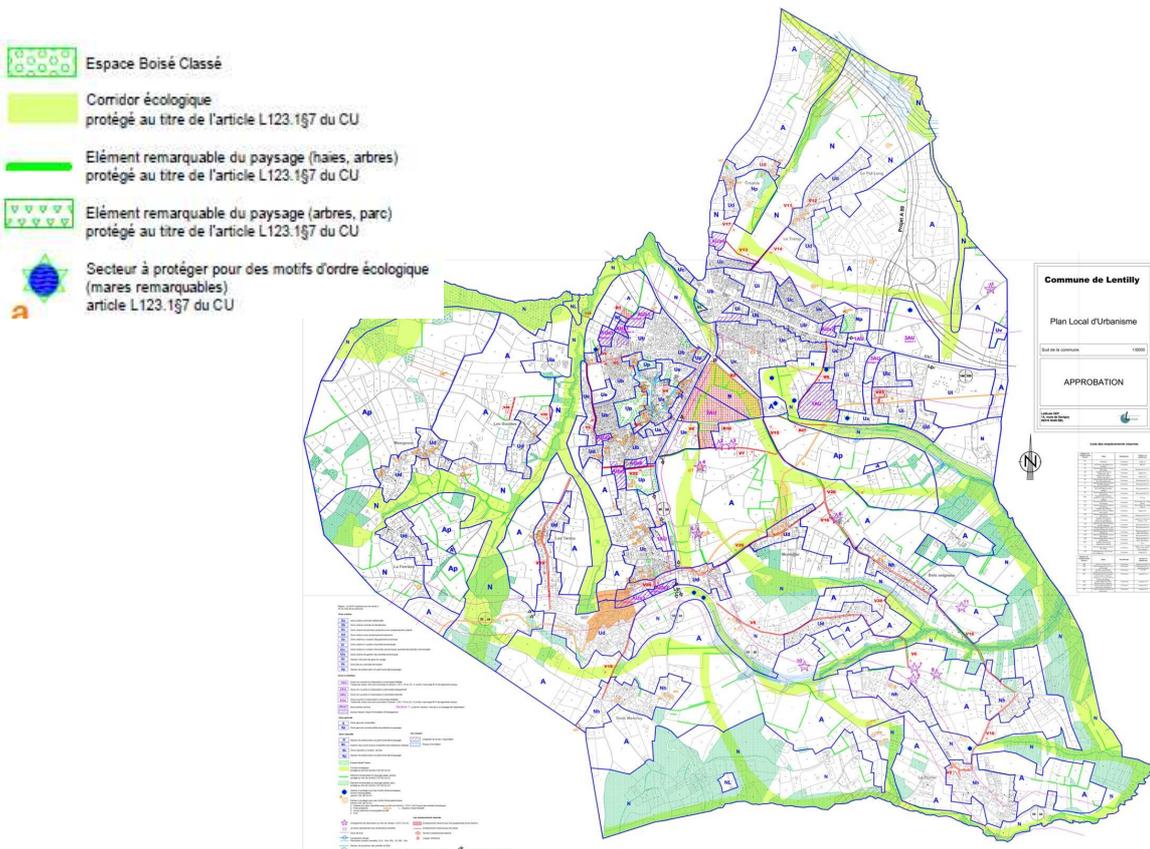
Pourtant, la Trame verte et bleue en milieu urbain est encore peu mise en valeur en tant que telle. En ce sens, le milieu urbain constitue un fort potentiel de mise en lien des espaces naturels.

Dans ce contexte et dans le prolongement du plan « Restaurer et valoriser la nature en ville » (engagement n° 5 du plan : « concrétiser le maillage vert et bleu urbain »), l'État souhaite soutenir la réalisation de projets concernant des **aménagements favorables aux continuités écologiques et des opérations expérimentales de réhabilitation écologique**. Ces opérations devront s'inscrire dans un projet de territoire intégrant la Trame verte et bleue à l'échelle d'une commune, d'une agglomération, voire à une échelle plus large, que ce soit sur le domaine public ou privé.

*Les résultats de cet appel à projets seront connus fin février 2012.*

### Un exemple de prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme

#### A l'échelle d'un Plan Local d'Urbanisme : le PLU de Lentilly (2011)



## Liste des lauréats des 5 appels à projets

### A. Rétablissement des continuités écologiques sur des infrastructures de transport existantes

1. Résorption de trois points noirs routiers relatifs au vison et à la Loutre d'Europe, en secteur de marais, par le biais notamment d'un dispositif innovant de passerelles flottantes.

**Conseil général Charente-Maritime, en partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO)**

2. Réalisation de crapauducs pour la conservation des amphibiens dont la population a été divisée par deux en 11 ans, sous une route départementale à proximité du lac de Paladru. Dispositif innovant de cadres en affleurement de la chaussée.

**Conseil général de l'Isère**

3. Aménagement des ouvrages inférieurs et des abords de deux cours d'eau autour d'un « nœud routier » (A47, bretelle d'accès et RD 488).

**Saint-Étienne Métropole**

4. Création d'un corridor écologique en milieu urbain visant le crapaud vert, continuité interrompue par une rue sur laquelle circule le tramway.

**Communauté Urbaine de Strasbourg**

5. Réalisation d'un crapauduc sous voirie départementale en lien avec un espace naturel sensible, au bénéfice de nombreuses espèces de batraciens.

**Communauté de communes du Val de Moselle**

6. Expérimentation d'un passage à petite faune adapté aux batraciens sur une zone péri-urbaine à faible emprise spatiale.

**Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche**

7. Expérimentation d'aménagements de franchissement routier pour les chiroptères sur une route nationale traversant l'entité Crau-Camargue-Alpilles.

**Groupe Chiroptères de Provence**

8. Réalisation de passage à batraciens sous voirie départementale, avec création de mares.

**Conseil Général du Doubs**

9. Réalisation d'aménagements pour la petite faune, principalement des batraciens, sous voirie départementale en milieu urbain dense.

**Conseil général des Hauts-de-Seine**

10. Recherche opérationnelle visant à qualifier la transparence écologique de plusieurs tronçons ferroviaire (2 LGV et 2 voies ferrées classiques) dans l'optique de définir des mesures de restauration de continuités écologiques.

**Réseau Ferré de France**

11. Aménagements de crapauducs, accompagnés d'une campagne de sensibilisation et de communication auprès du personnel routier du Conseil général.

**Conseil général Savoie**

## B. Restauration de milieux remarquables ou sensibles

1. Restauration de zones humides et tourbières pour la conservation de deux espèces de papillons menacées : le Cuivré de la bistorte et le Nacré de la bistorte.

**Conservatoire des espaces naturels de l'Ariège**

2. Restauration du massif dunaire du Pays de Monts.

**Communauté de communes Océan – Marais de Monts (85)**

3. Amélioration et restauration des habitats du Grand tétras et de la Perdrix grise dans les Pyrénées.

**Groupement européen d'intérêt économique FORESPIR**

4. Restauration pilote d'un habitat d'espèces menacées : la forêt sèche de Nouvelle-Calédonie.

**Conservatoire des Espaces naturels**

5. Réhabilitation du canal de Broue, Marais de Brouage.

**Communauté de Communes du Bassin de Marennes**

6. Préservation et mise en valeur des richesses des plateaux Temehani de Raiatea en Polynésie.

**Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) administration Polynésie**

7. Reconstitution expérimentale de forêts marécageuses à la Martinique.

**Office national des Forêts**

8. Restauration des habitats de nidification des oiseaux marins du grand lagon Sud.

**Société calédonienne d'Ornithologie**

9. Restauration Habitats Uniques au Monde (La Réunion)

**Conservatoire botanique national de Mascarin**

10. La Garonne en aval de Toulouse.

**Communauté urbaine du Grand Toulouse**

11. Projet de restauration de la tourbière de Pédestarrès (Pyrénées).

**Commune de Louvie-Juzon**

12. Projet "Berges de Garonne".

**Communauté de Communes du Saint-Gaudinois**

13. Restauration de zones humides de la basse vallée de Canche.

**Conservatoire des Espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais**

14. Restauration de la lagune du site Natura 2000 « Marais de Moustierlin ».

**Commune de Fouesnant (29)**

15. Restauration des zones humides tourbeuses et para-tourbeuses et des continuités écologiques en forêt de Chinon

**Université François Rabelais à Tours (37)**

16. Programme de restauration de cours d'eau et de zones humides dans la forêt domaniale de Rangeval.

**Office national des Forêts (ONF)**

17. Restauration de la zone humide de la Véore à Montéléger et Beaumont-lès-Valence.  
**Syndicat mixte du bassin versant de la Véore (26)**
18. Renaturation fonctionnelle et revitalisation du cours d'eau le Vistre en aval de Nîmes.  
**Syndicat mixte du bassin versant du Vistre**
19. Restauration de mares temporaires méditerranéennes (13).  
**Amis des marais du Vigueirat**
20. De l'aménagement de ruisseaux de petits fleuves côtiers à leur restauration écologique passive (REP) dans le département de la Manche (50).  
**Institut national pour la Recherche agronomique (INRA)**
21. Restauration de la connectivité longitudinale et latérale de l'Ognon entre quatre réservoirs biologiques.  
**Syndicat mixte d'Aménagement de la Moyenne Vallée de l'Ognon (SMAMVO) (70)**
22. Nouvel élan pour la restauration des marais de Noirmoutier.  
**Syndicat mixte d'Aménagement des Marais de l'Île de Noirmoutier**
23. Réhabilitation écologique du Canal d'Hazebrouck.  
**Union des Syndicats d'Assainissement du Nord**
24. Restauration d'un milieu naturel comme vecteur du développement local : le site des Lacs de Laubesc à Cessac.  
**Syndicat mixte de Gestion des Bassins versants de l'Engranne et de la Gamage**
25. Restauration écologique en zone humide fluviale fortement dégradée, l'île de Raymond en Basse Garonne.  
**Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie**

### C. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes terrestres et marines dans les départements et collectivités d'outre-mer

1. Programme de restauration écologique sur le massif du Piton de la Fournaise dans l'Espace Naturel Sensible de Bois Blanc.  
**Mairie de Sainte Rose (La Réunion)**
2. Prévention contre les espèces exotiques envahissantes en outremer  
**Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)**
3. Inventaire, cartographie et écologie de la flore d'eau douce envahissante en Martinique.  
**Société d'Histoire naturelle l'Herminier (SHNLH)**
4. Stratégie coordonnée de prévention et de lutte par la pêche professionnelle contre l'espèce invasive poisson lion (*Ptetyoris volitans*), en Guadeloupe et dans les collectivités de Saint Martin et Saint Barthélemy.  
**Comité régional des Pêches maritimes et des Elevages marins (CRPMEM)**
5. Projet POLIPA : gestion, lutte, recherche et coordination de la lutte contre le poisson lion (*Ptetyoris volitans*) dans les Petites Antilles.  
**Observatoire du Milieu marin martiniquais**
6. Etude des facteurs de colonisation de l'arbre envahissant *Spathodea campanulata* dans les Îles de la Société (Polynésie).  
**Université Blaise Pascal de Clermont Ferrand (GEOLAB UBP/CNRS UMR6042)**

7. Régulation des populations sauvages de cerfs *Rusa* sur la côte ouest de la Nouvelle-Calédonie par la capture et la valorisation des produits de capture.

**Province Sud de la Nouvelle Calédonie**

8. Définition d'une stratégie de lutte opérationnelle contre les espèces exotiques envahissantes à la Réunion, suite à l'incendie du Maïdo.

**Parc National de la Réunion**

9. Lutte contre la plante invasive *Merremia peltata* et préservation de la biodiversité de Mayotte.

**Conseil général de Mayotte Direction de l'agriculture, des ressources terrestres et maritimes (DARTM) /service des ressources forestières**

10. Méthode alternative de lutte contre la fourmi manioc (*Acromyrmex octospinosus*) invasive de Guadeloupe.

**Université Paris Est Créteil – laboratoire Bioemco IBIOS**

11. Contrôle multi-espèces et approche socio-éducative d'implication des populations pour la sauvegarde des Monarques de Tahiti et de Fatu Hiva.

**Société ornithologique de Polynésie**

12. Chantier expérimental d'éradication et de valorisation du Bambou dans le parc national de Guadeloupe.

**Parc national de Guadeloupe**

13. Contrôle permanent multi-espèces du mont Panié.

**Association Dayu Biik – Nouvelle Calédonie**

**D. Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales**

1. Création d'un signe de qualité national pour encadrer les filières de production d'espèces végétales sauvages indigènes {flore locale}® - France entière.

**Fédération des Conservatoires botaniques**

2. Démarche Aménagements Urbains et Plantes Indigènes (DAUPI) à La Réunion.

**Conservatoire botanique national de Mascarin**

3. Mise en place d'une démarche nationale pour une production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine.

**Association française Arbres et Haies champêtres (AFAHC)**

4. Création d'un label qualité de semences indigènes régionales en région Rhône-Alpes.

**Société OH Semences SAS**

5. Mise en place d'un itinéraire technique de production de plantes fixatrices d'azote, endémiques de Guyane, utilisées pour la restauration de sites dégradés.

**Société SOLICAZ**

6. Expérimentation de mise en production d'une filière de plants champêtres sur un marché de niche (montagne du Massif Central).

**Union régionale des Forêts d'Auvergne**

7. Création d'une marque collective locale pour la mise en place d'une filière de production de semences et plants corses.

**Conservatoire botanique national de Corse**

8. Initiative EDUCAFLORE visant à mettre en valeur les espèces sauvages et à les intégrer au sein d'une filière de production horticole, en Picardie, Champagne-Ardenne, Basse-Normandie, Centre, Bourgogne, Haute-Normandie, Ile-de-France.

**Association ADASMS**

## **E. Projets innovants dans le domaine de l'ingénierie écologique**

1. Expérimentation de l'installation de refuges pour les larves de poisson dans les zones portuaires afin d'accroître la biodiversité des côtes en Languedoc Roussillon.

**Cabinet ECOCEAN**

2. Ré-estuarisation du Ster de Lesconil permettant de lutter contre l'ensablement afin de restaurer les écosystèmes et lutter contre l'érosion de la dune.

**Commune de Plobannalec-Lesconil (29)**

3. Elaboration d'un outil d'aide au dimensionnement des ouvrages pour la gestion des eaux pluviales par traitement extensif – 4 sites : Ile de France, Charente Maritime, Marcy l'Etoile (69), Moulins les Metz (57)

**Société Epur Nature**

4. Création d'une zone humide artificielle de démonstration, en traitement de finition et en traitement de surverses par temps de pluie – Reims

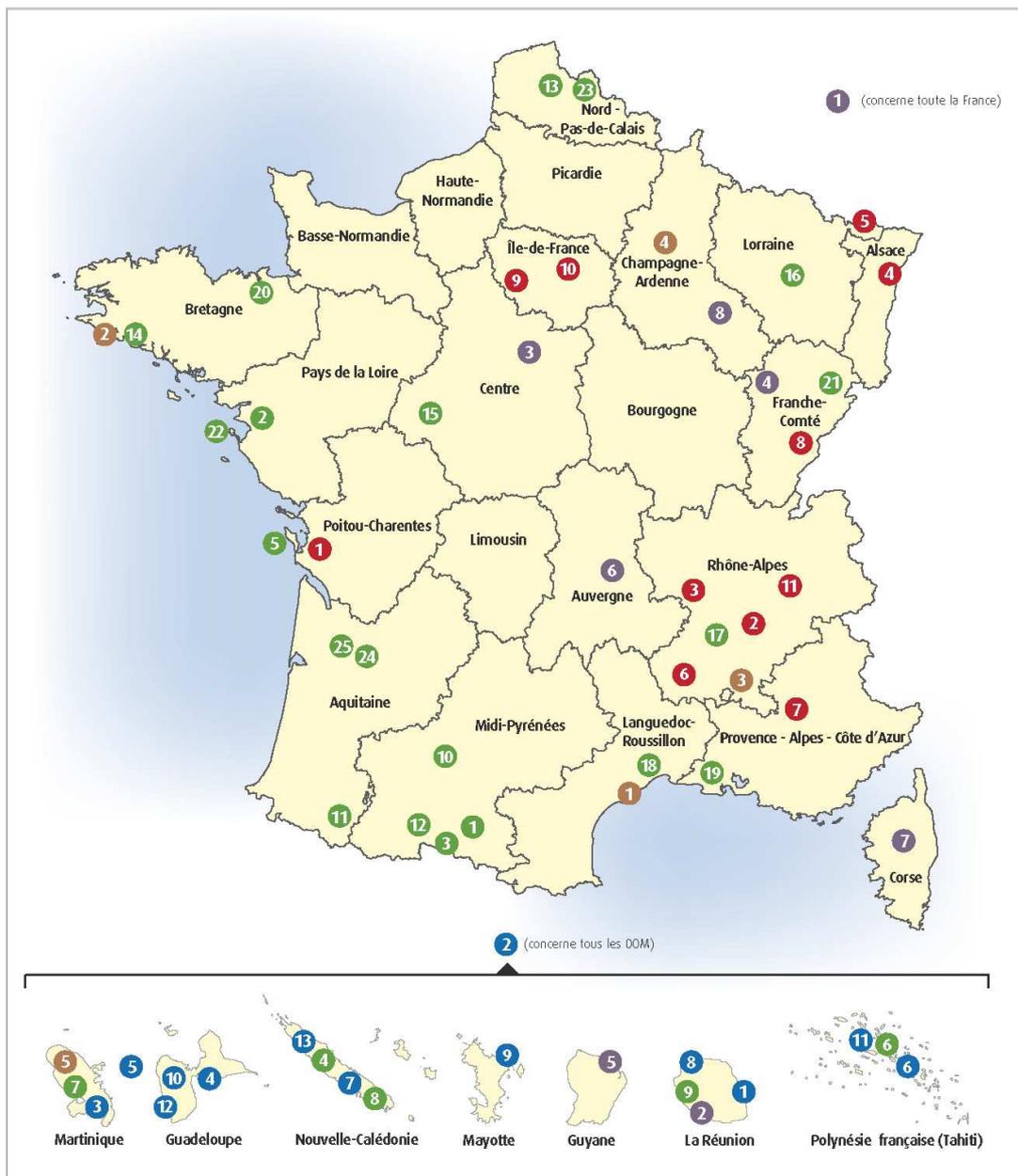
**Société SINBIO**

5. Mise en œuvre d'une solution d'assainissement des eaux usées adaptée au contexte tropical, par des traitements extensifs utilisant des végétaux – Martinique

**Société COTRAM**

**Pour en savoir plus :**  
**Retrouvez les fiches descriptives des projets en ligne :**  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

# Les 62 lauréats des appels à projets au 7 février 2012



## Appels à projets lancés en juillet 2011

- Rétablissement des continuités écologiques sur des infrastructures existantes
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Conservation et utilisation durables d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales
- Restauration de milieux remarquables ou sensibles
- Projets innovants dans le domaine de l'ingénierie écologique



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## Un nouvel appel à projets : « Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier »

En lançant un appel à projets « Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier », l'État souhaite encourager d'une part des méthodes de diagnostic, d'évaluation et d'autre part des actions exemplaires en matière de biodiversité, contribuant ainsi à un transfert d'expériences à destination de l'ensemble des acteurs des stratégies locales de développement forestier.

Ces **stratégies locales de développement forestier** (Chartes Forestières de Territoire, Plan de Développement de Massif...) constituent en effet un **outil d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux**. Elles ont pour objectif la valorisation des forêts à travers une approche intégratrice, tenant compte à la fois des attentes locales et du contexte économique, social et environnemental. Elles déclinent ainsi à l'échelle d'un territoire le rôle multifonctionnel des forêts.

Conscient de leur importance, l'État a inscrit dans les engagements pris dans le cadre de la Stratégie nationale de la biodiversité un objectif de renforcement de l'intégration de la biodiversité dans ces stratégies par la mobilisation d'une expertise permettant d'accompagner le montage des projets et de financer des actions innovantes et expérimentales. Il lance donc aujourd'hui un appel à projet visant à promouvoir **l'émergence ou la mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier intégrant pleinement la biodiversité dans la gestion forestière**.

### Informations pratiques

Date limite de dépôt des dossiers : **15 avril 2012**

Date de sélection des projets retenus : **13 juillet 2012**

Montant maximal par projet : la subvention de l'Etat est plafonnée à **60 000 € par projet** et à 80% du montant total du projet

**Contact** : [sldf-foret@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sldf-foret@developpement-durable.gouv.fr)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Strategie-nationale-pour-la-.html>

### 3) Une nouvelle gouvernance pour une meilleure préservation de la biodiversité

Trame verte et bleue, Natura 2000, zones humides, aires et espèces protégées, chasse... Actuellement, de multiples instances traitent de ces thématiques, souvent sans interaction organisée.

Une nouvelle forme de gouvernance doit être mise en place pour rendre plus efficaces les politiques de préservation de la biodiversité : une gouvernance **simplifiée**, qui **associe tous les acteurs, valorise les connaissances et la richesse des territoires** au niveau local et repose sur **deux instances distinctes consacrées aux orientations stratégiques et à la connaissance scientifique et technique**.

C'est le sens des propositions du groupe de travail constitué, sur le mode Grenelle, de trente représentants de parties intéressées à la biodiversité, et présidé par Dominique SCHMITT, préfet.

#### Un comité national de la biodiversité articulé avec des comités régionaux pour piloter les politiques nationales et régionales

La Stratégie nationale pour la Biodiversité ayant vocation à cadrer et orienter les politiques en faveur de la biodiversité, son comité de suivi constituera la base du comité national de la biodiversité.

Ce comité aura pour missions de :

- conduire la concertation sur les orientations stratégiques des politiques publiques menées en faveur de la biodiversité ou l'impactant,
- assurer le suivi et l'évaluation de ces politiques publiques afin d'assurer leur cohérence,
- communiquer sur ces politiques auprès du grand public,
- formuler des avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires.

Il comprendrait des commissions permanentes qui reprendraient les fonctions des différents comités traitant actuellement de la biodiversité :

- chasse et faune sauvage
- aires protégées
- parcs naturels régionaux et parcs nationaux
- faune sauvage captive
- reconnaissance SNB
- observatoire national de la biodiversité
- stratégie nationale poissons migrateurs
- comité CITES<sup>3</sup>
- groupe national loup
- continuités écologiques

Des groupes temporaires pourront être mis en place, pour apporter un éclairage ponctuel sur un sujet précis.

---

<sup>3</sup> Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (*Convention on International Trade of Endangered Species*)

**Les comités régionaux trame verte et bleue deviendront les comités régionaux de la biodiversité**, qui exerceront à l'échelle régionale les mêmes missions que le comité national auquel ils seront reliés.

En complément, **au niveau départemental**, la **commission départementale de la nature**, des paysages et des sites, dans sa formation « nature », sera réformée notamment pour y intégrer des représentants des collectivités.

## **Un conseil scientifique et technique de la biodiversité (CSTBio) pour éclairer les travaux du comité national de la biodiversité**

Issu d'une réforme profonde du conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité, mais aussi du conseil national de la protection de la nature, un **conseil scientifique et technique de la biodiversité (CSTBio) sera créé**. Composé de scientifiques et d'experts dans tous les champs disciplinaires (sciences de la nature, milieux aquatiques, littoraux et marins, sciences sociales, économie, droit, ...), il aura pour mission d'éclairer de ses avis les travaux du comité national de la biodiversité et de répondre aux saisines de la ministre.

Il comportera des formations spécialisées :

- Des formations « faune » et « flore » pour rendre des avis sur les demandes de dérogation à la protection stricte des espèces et agréer les conservatoires botaniques nationaux,
- Une formation spécialisée « système d'information et observatoire » constituera la coordination scientifique et technique du système d'information sur la nature et les paysages et de l'observatoire national de la biodiversité,
- Le groupe d'étude sur les oiseaux et leur chasse (GEOC) deviendra une formation spécialisée du conseil.

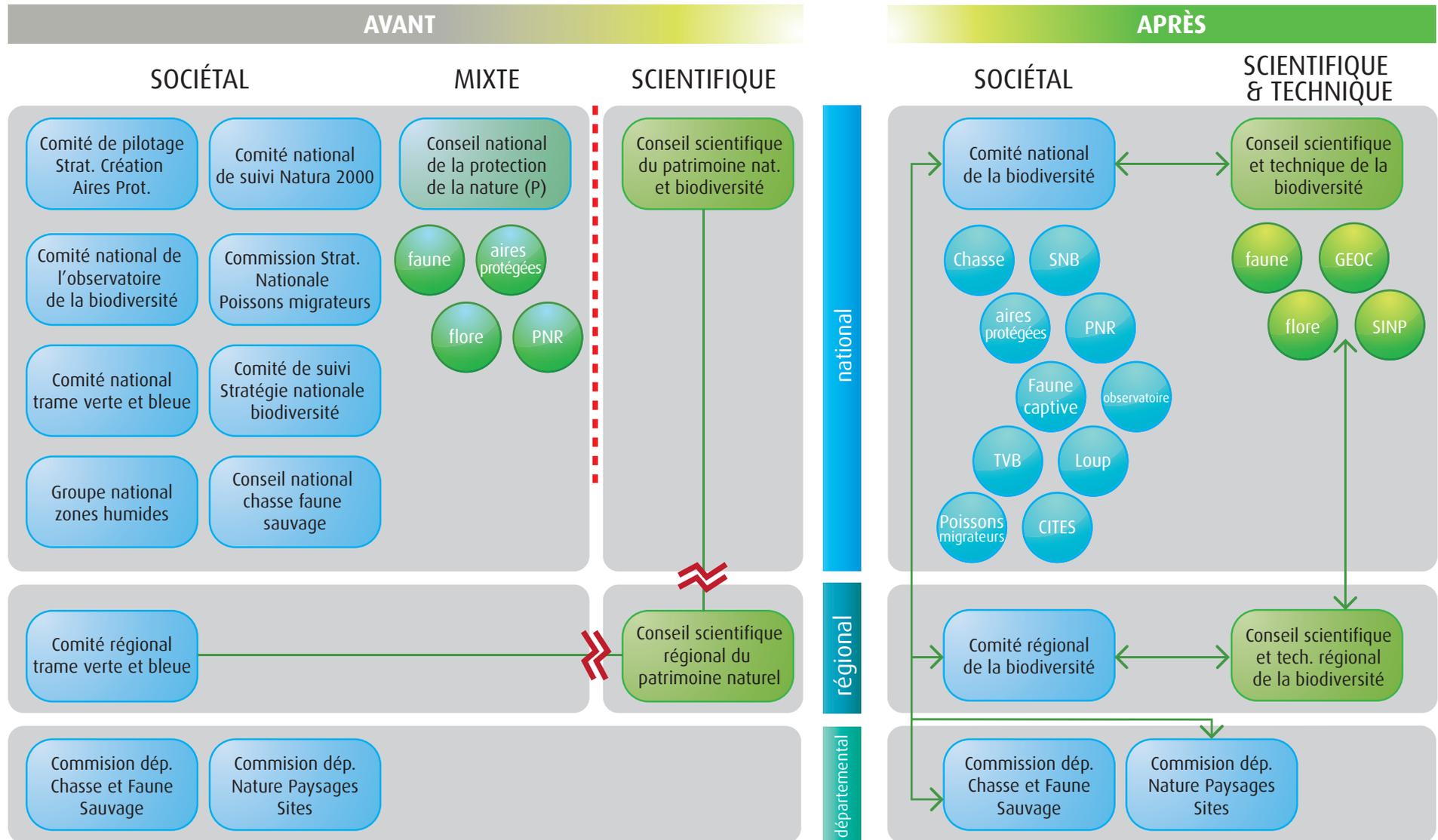
Les conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel deviendront les correspondants régionaux du conseil scientifique et technique de la biodiversité, et seront appelés à fournir des avis aux comités régionaux de la biodiversité.

Le rapport contenant l'ensemble des propositions du groupe de travail est soumis à la **consultation du public pendant une durée d'un mois**, à l'adresse suivante :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>

La ministre confiera par ailleurs à M. le préfet SCHMITT le soin d'approfondir avec le groupe certains points du rapport, dont la composition des commissions du comité national.

# Gouvernance en matière de biodiversité - 3 février 2012



MEDDTL/DICOM/DGALN/mfog 12005 - Fév. 2012



## 4) Le FIBRE : Un fonds pour restaurer les services apportés par la biodiversité

Des actions aux échelles nationales et locales sont déjà en place pour préserver la biodiversité ordinaire et remarquable, autour de trois impératifs :

- Le confortement de **réservoirs de biodiversité** : zones vitales, riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri...) comme les aires protégées, les parcs nationaux, les réserves, les zones Natura 2000, ...
- Le rétablissement de **corridors écologiques** : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité (haies et bosquets dans un champ, pont végétalisé sur une autoroute ou un tunnel, ouverture dans un jardin clôturé peuvent notamment constituer des éléments de corridors) ;
- L'**innovation** et l'amélioration de la **connaissance**, indispensables aux gestionnaires et aux aménageurs.

Le Fonds d'Investissement pour la Biodiversité et la Restauration Ecologique (FIBRE), annoncé par le Président de la république le 20 octobre 2011, doit permettre de soutenir des projets de restauration des services éco-systémiques apportés par la biodiversité, et des projets innovants permettant de contribuer indirectement à cette restauration. Il soutiendra notamment **des projets de restauration des continuités écologiques et des milieux** afin d'accompagner la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.

Sa gouvernance qui a vocation à s'appuyer sur le futur Comité national de la biodiversité, sera adossée en attendant sur le comité national trame verte et bleue.

Il est doté de 25 M€ pour 2012. Il a permis d'ores et déjà de financer plus de projets dans le cadre des appels à projets lancés en 2011 et de relancer dès maintenant deux nouveaux appels.

### Repères : La Trame verte et bleue

La démarche Trame verte et bleue a pour objectif d'identifier, d'ici fin 2012, un réseau de **continuités écologiques** dans les milieux terrestres (**trame verte**) et aquatiques (**trame bleue**) pour le préserver ou le remettre en état le cas échéant. Ce réseau doit permettre aux espèces animales et végétales de mieux communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer, afin que leur survie soit garantie. Les Orientations nationales Trame verte et bleue et les schémas régionaux de cohérence écologique fixent les actions à conduire dans ce domaine.

La Trame verte et bleue préserve notamment la **biodiversité dite ordinaire** qui désigne la biodiversité qui nous entoure au quotidien (dans les jardins, sur les parcelles agricoles, au bord des routes, dans les parcs urbains...). Bien que souvent ignorée en raison de sa proximité, cette biodiversité a autant d'importance que la biodiversité dite remarquable (milieux naturels exceptionnels, espèces emblématiques ou rares...) notamment par les services qu'elle rend directement ou indirectement à l'homme.



# ANNEXES





## Rétablissement de trois continuités écologiques en faveur des loutres et visons d'Europe en Charente Maritime

### Localisation :

**Marais de Rochefort et de l'estuaire du fleuve Charente, sites Natura 2000 des  
Marais de Rochefort, de l'Estuaire et de la basse vallée de la Charente**

**Porteur principal : Conseil général de la Charente Maritime**

### Contact :

Blandine BROUSSARD, Direction du Développement Durable et de la Mer, tel : 05 46 83 63 34 / [blandise.broussard@cq17.fr](mailto:blandise.broussard@cq17.fr)

### Description du projet :

Sécurisation du tronçon le plus dangereux pour les animaux de la 2x2 voies, RD 137 entre Rochefort et La Rochelle, par du grillage à maille petite faune sur deux fois 4 km, avec canalisation de la faune vers deux passages à aménager :

- RD137–Ecluse de Charras : pose de clôtures et passage canadien, réaménagement d'un passage inférieur (boviduc)
- RD137-Canal de Rochefort-Vergeroux : pose de clôtures, d'une passerelle flottante expérimentale et d'un passage canadien

Expérimentation de passerelles flottantes sous des ouvrages à faible tirant d'air sur la 2x2 voies avec canalisation par grillage et sur une voie bidirectionnelle sans grillage, la RD110 au niveau du canal de Soucheneau-Yves

### Constats/enjeux :

L'analyse des données de collisions routière depuis 2000 et les études menées sur les ouvrages d'art par la LPO dans le cadre du programme européen LIFE visant la préservation et la restauration des fonctions biologiques du Marais de Rochefort, ont mis en évidence les points noirs de mortalités routières. 151 loutres et 2 visons ont été retrouvés morts.

L'enjeu majeur consiste à rétablir la continuité écologique principale entre le marais de Rochefort et l'estuaire de la Charente que constitue le canal de Charras.

Cela permettra les échanges entre les populations des grand marais de l'Ouest, et surtout favorisera la re-colonisation du bassin de la Charente amont par la loutre et la mise en relation avec les populations du Massif Central.

Pour le vison, cet axe est le seul à permettre des échanges entre les dernières populations du Marais de Rochefort et les populations de la moyenne vallée de la Charente et des rivières Arnoult, Bruant, Boutonne, Seignes notamment, devenues les bastions de l'espèce en France.





### Objectifs du projet :

Le projet vise à aménager des ouvrages hydrauliques et à pied sec pour rétablir de bonnes conditions de franchissement des infrastructures routières par les loutres et les visons d'Europe, et à intercepter et canaliser cette faune vers ces passages sécurisés tout en permettant les usages actuels.

Ainsi le passage de véhicules agricoles et les accès des véhicules d'entretien routier sont conservés et aménagés par des passages canadiens. De même le grillage petite faune est positionné suffisamment en retrait de la glissière de sécurité pour faciliter l'entretien de la bande enherbée et minimiser les risques de dégradation par les engins.

Il s'agit également d'expérimenter des passerelles flottantes installées sous des ouvrages à faible tirant d'air, ne permettant pas l'aménagement de banquettes pour la faune.

### Résultats attendus :

- suppression de la mortalité routière sur le tronçon
- fréquentation des ouvrages de connectivité par la faune, dont le vison et la loutre.
- Soutien des effectifs et des échanges génétiques des populations de loutres et de visons d'Europe

### Partenaires associés : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)



## Expérimentation d'un passage à petite faune adapté aux amphibiens sur une zone périurbaine à fortes contraintes spatiales.

### Localisation :

**Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (Rhône-Alpes, Ardèche 07)  
Commune de Saint-Pierre-de-Colombier**

**Porteur principal : Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.**

### Contact :

Nicolas DUPIEUX : [ndupieux@parc-monts-ardeche.fr](mailto:ndupieux@parc-monts-ardeche.fr)  
04.75.36.38.60 (standard) ; 04.75.36.38.64 (ligne directe)

### Description du projet :

Le projet porté par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, en partenariat avec le Conseil Général de l'Ardèche, concerne la réalisation d'un « passage à petite faune » adapté aux amphibiens. C'est un dispositif permettant aux amphibiens de traverser une route sous la chaussée afin qu'ils ne soient pas écrasés lors de leurs déplacements migratoires. L'originalité de ce projet réside dans son contexte de réalisation : un milieu péri-urbain où les aménagements classiquement proposés se révèlent inadaptés du fait du manque d'espace disponible : présence d'habitations, de jardins, d'entrées de garages, de voies d'accès secondaires... Le projet devra s'adapter à ces contraintes, il veillera également à respecter l'architecture et les savoir-faire locaux, notamment par l'intégration d'un matériau original pour ce type d'aménagement : la pierre de pays. Le projet du Parc se veut expérimental, innovant, mais aussi transposable et reproductible.

### Constats/enjeux :

Les amphibiens font partie des vertébrés les plus menacés : une espèce sur trois pourrait disparaître à l'échelle mondiale, une sur cinq en France et une sur deux en Rhône-Alpes. Les écrasements routiers font partie des causes reconnues de disparition de ces animaux, aux côtés de la destruction des zones humides, de la pollution, de l'introduction d'espèces exotiques ou du réchauffement climatique.

A Saint-Pierre-de-Colombier, en Ardèche, une population de Crapaud commun d'importance départementale subit chaque année de fortes mortalités en raison de la présence d'une route qui sépare les quartiers d'hivernage des amphibiens de leur site de reproduction. Cette espèce, bien qu'encore répandue, est jugée « quasi-menacée » en Rhône-Alpes (liste rouge des vertébrés). L'enjeu du projet est la préservation sur le long terme de cette population : il s'agit de rendre « transparente » la traversée de la route. Le projet s'intéressera notamment au retour des jeunes individus, dont les faibles capacités de déplacement sont souvent peu prises en compte dans ce type d'aménagement.



### Objectifs du projet :

A travers cette action, le Parc souhaite proposer une méthode permettant de rétablir des continuités écologiques dans des secteurs où les infrastructures routières et l'urbanisme n'ont pas pris en compte les besoins écologiques, en particulier ici ceux des amphibiens migrateurs. Ce projet répond à plusieurs objectifs du Grenelle de l'Environnement et de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, en particulier celui de préserver la biodiversité à travers le maintien et la restauration d'une « trame écologique ».

### Résultats attendus :

Ce passage à petite faune permettra aux amphibiens, mais également à de nombreuses autres espèces (petits mammifères, reptiles, insectes...), de franchir la route en toute sécurité et d'accomplir ainsi l'ensemble de leur cycle de vie.

Pour évaluer l'efficacité de l'ouvrage, un dispositif complet de suivi sera mis en œuvre : comptages de terrain (recherche d'indices, pièges à traces, pièges photographiques, surveillance vidéo, etc.), études comportementales des amphibiens avec des techniques originales issues de la recherche (suivi des adultes par radiopistage, étude de la dispersion des jeunes à l'aide de pièges trappes), évaluation de la capacité des individus à franchir les différents obstacles... Ces suivis s'inscriront dans une démarche globale d'évaluation de la population d'amphibiens avec dénombrement des pontes, estimation des densités de têtards, évaluation des densités de juvéniles émergents, analyse de la structure et de la dynamique des populations à travers de modèles de « Capture-Marquage-Recapture ».

### Partenaires associés :

De nombreux partenaires sont associés au projet porté par le Parc : le Conseil général de l'Ardèche gestionnaire du domaine routier, la mairie de Saint-Pierre-de-Colombier, les riverains, propriétaires ou locataires privés des terrains, les associations locales en particulier la FRAPNA Ardèche et la LPO Ardèche, l'Université Lyon I, le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) de l'Est, les bureaux d'études In Situ Faune & Flore, Fauna Consult et ATDX.

## Ré-esturatisation du Ster de Lesconil : la reconquête d'un estuaire en danger

### Localisation : Commune de PLOBANNALEC-LESCONIL

**Porteur principal : Commune de Plobannalec-Lesconil**

#### Contact :

**Elu** : Monsieur Jean-Claude LE PEMP, Adjoint délégué aux travaux

**Administratif** : Monsieur Patrick LOUVEAU, Adjoint du Directeur Général des Services  
téléphone 02.98.82.24.20 télécopie 02.98.82.24.20

E-mail : [mairie.plobannalec.lesconil@orange.fr](mailto:mairie.plobannalec.lesconil@orange.fr)

#### Description du projet :

Afin d'éviter la poldérisation de l'estuaire du Ster de LESCONIL il y a nécessité d'engager plusieurs actions : augmenter le volume d'eau entrant dans la ria en agrandissant l'ouverture actuelle et en créant une ouverture supplémentaire dans la route digue qui barre l'estuaire, maintenir l'entrée du chenal à 40ml de largeur. Au-delà des ces travaux ponctuels, il est prévu d'assurer un suivi de la biodiversité et de l'évolution hydro-sédimentaire pendant une période de 5 ans minimum.

#### Constats/enjeux :

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière qui a retenu ce site pilote afin de régler les problématiques telles que l'envasement, la qualité de l'eau, la richesse halieutique du milieu. Ce projet se veut, dans sa méthode et dans son pilotage, un modèle innovant capable d'être transféré et d'apporter une solution aux problèmes de gestion que connaissent beaucoup de rivières et d'estuaires de Bretagne.

#### Objectifs du projet (par rapport au milieu ou à l'infrastructure) :

- Eviter la fermeture définitive de l'estuaire qui deviendrait un marais maritime
- Reconquérir ce milieu halieutique qui permet aux populations d'alevins, de mollusques et à toute la biodiversité estuarienne de prospérer ;
- Protéger les personnes et les biens contre les risques de submersions marines.

#### Résultats attendus :

- Assurer à l'estuaire du STER de LESCONIL des échanges hydrauliques qui lui permettent d'assurer seul l'équilibre écologique entre l'anse de LESCONIL, la dune du COSQUER et la ria du STER
- Fournir à la biodiversité de cet espace remarquable toutes les conditions de son développement et de le transmettre aux générations futures.
- Retrouver la richesse halieutique du site

#### Partenaires associés :

- AOCD
- Comité des Pêches
- ADRSL
- Commune de Loctudy
- Université Bretagne Occidentale
- DDTM, DREAL
- Cempama

- Partenaires financiers sollicités :
- CCPBS
  - Conseil Général du Finistère
  - Conseil Régional de Bretagne
  - Etat
  - Europe
  - Mécénat d'entreprise



## Réalisation d'une étude de faisabilité de la création d'une filière de production locale de semences et plants sur le territoire corse via le dépôt d'une marque régionale collective

**Localisation :**  
**Région Corse**

**Porteur principal : Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC)**

### Contacts :

Hugot L. : directrice du CBNC : [hugot@oec.fr](mailto:hugot@oec.fr) (04 95 34 55 61)

Piazza C. : responsable du pôle conservation du CBNC : [piazza@oec.fr](mailto:piazza@oec.fr) (04 95 34 55 65)

Revaka M.-A. : chargée de mission conservation au CBNC : [revaka@oec.fr](mailto:revaka@oec.fr) (04 95 34 55 68)

### Description du projet :

Le CBNC souhaite, sur son territoire d'agrément, étudier les possibilités de mise en place d'une filière de production de semences locales, dans un but de conservation de la flore locale. Il s'agira, dans un premier temps, de réaliser une étude de marché en Corse afin de connaître au mieux les attentes et possibilités de réponses des différents acteurs au niveau local. La seconde étape consistera, après analyse de ces données, à créer une marque collective régionale, qui serait une déclinaison de la marque nationale (portée par la Fédération des CBN), permettant de définir une méthodologie de travail pour parvenir à la structuration et au développement d'une filière de production de matériel végétal garanti d'origine locale.

### Constats/enjeux :

La Corse, véritable montagne dans la mer, à la particularité de présenter une grande succession d'étages de végétation, d'où une flore riche et très diversifiée. L'île présente également un fort taux d'endémisme, proche de 13,6 %, avec 6,3 % des espèces strictement corses. C'est un territoire sensible et il nécessite des actions renforcées de conservation de sa flore. De nombreux projets qui utilisent des semences et/ou plants sont menés tout au long de l'année et dans divers milieux. Les besoins en semences et plants garantis d'origine locale existent donc en Corse et se développent grâce à une campagne de sensibilisation et d'information organisée par le CBNC auprès des porteurs de projets. Mais l'absence actuelle de filière structurée sur le territoire insulaire entraîne l'utilisation de végétaux d'origine inconnue, qui pourrait engendrer des dégâts irréversibles sur la flore locale et la mise en culture par la filière Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales (PPAM) de plants d'origine génétique non contrôlable.

### Objectifs du projet (par rapport au milieu ou à l'infrastructure) :

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- réalisation d'une étude régionale de faisabilité pour la création d'une filière de production locale de semences et plants,
- identification des différents partenaires intéressés par la démarche,



- création d'une marque locale (déclinaison de la marque nationale portée par la FCBN) cadrant la méthodologie de travail pour la production de matériel végétal,
- mise en place de la filière de production de semences et plants garantis d'origine locale.

### Résultats attendus :

Création d'une filière de production de matériel végétal destiné au marché local, dont la traçabilité des semences et plants serait garantie par une marque régionale.

### Partenaires associés :

**Partenaires techniques** : Corsic'agropôle, Association régionale d'expérimentation fruits et légumes en Corse (AREFLEC), Conservatoire du littoral (CDL), Institut national de la recherche agronomique (INRA), Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) Bio, Institut Klorane, Centre de recherche viticole de Corse (CRVI), Institut national des appellations d'origine (INAO), filière PPAM , producteurs de plants et de semences...

**Partenaires institutionnels** : Collectivité territoriale de Corse (CTC), Chambres d'Agriculture, Conseil généraux, Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC).

## Expérimentation de mise en production d'une filière de plants champêtres sur un marché de niche (montagne du Massif Central)

### Localisation : Auvergne (et massif central)

**Porteur principal : Union régionale des forêts d'Auvergne - Mission Haies Auvergne**

#### Contact :

Sylvie MONIER, directrice de la Mission Haies Auvergne de l'URFA

E-mail : [missionhaiesauvergne.urfa@foretpriveefrancaise.com](mailto:missionhaiesauvergne.urfa@foretpriveefrancaise.com) – tél : 04 73 96 51 88

#### Description du projet :

Le présent projet a pour objet d'expérimenter la mise en production d'une petite filière de plants champêtres (marché de niche) à l'échelle du massif central (montagne notamment).

Ce projet est en lien étroit avec celui porté par l'Association Française Arbres et Haies Champêtres et celui de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (FCBN).

#### Constats/enjeux :

La problématique des plants locaux pour la réalisation de plantations de linéaires champêtres est une réalité. En effet, aujourd'hui, seules quelques espèces forestières sont soumises à une réglementation (celle des « Matériaux Forestiers de Reproduction ») qui permet de s'approvisionner en plants d'origine forestière locale. Pour les autres espèces arborées et pour l'ensemble des espèces arbustives, il n'y a actuellement pas d'origine locale disponible sur le marché.

Cette question d'origine génétique locale est donc une réalité, particulièrement criante sur des territoires de climat difficile comme le massif central.

En effet, un recul de 30 ans de plantation de haies champêtres montre clairement la limite des végétaux d'origine génétique « tout venant » : croissance très faible, moindre adaptabilité aux pathogènes, voire dépérissement.

Deux exemples illustrent cette difficulté :

- frêne planté ne poussant pas alors que les autochtones poussent superbement,
- mortalité des prunelliers par les chenilles défoliatrices alors que les sujets locaux résistent.

Aussi les planteurs de haies d'Auvergne, relayés par leurs homologues du Massif central se sont posés la question de production de plants issus de semences locales.

Sur ce territoire de montagne, la mise en place d'une filière d'approvisionnement avec les filières nationales de semenciers et de pépinières est difficile pour deux raisons :

- nécessité d'approvisionnement tôt en saison, avant les grands froids, ce que la filière nationale n'arrive pas à honorer.
- quantité limitée de plants à produire.

#### **Comment alors organiser une récolte et une production locale sur ce marché qu'il est possible de qualifier de « marché de niche » ?**

La Région Auvergne a initié un travail en ce sens depuis 2010 dans le cadre de son plan « biodiversité » signé en 2009. L'URFA est chargée de ce dossier.

Plusieurs actions ont déjà été menées :

- une étude de marché pour la création d'une pépinière « naisseur » en Auvergne,
- un cahier des charges simplifié pour la récolte du matériel végétal et l'identification de sites ressources (dans l'attente de celui qui sera réalisé par l'AFAHC).
- des tests de récolte de semences depuis 2 ans.
- enfin, une communauté de Communes, celle de « Sumène Artense » (Cantal) qui s'est positionnée pour accueillir cette pépinière.

Ce travail en est donc à sa phase de lancement opérationnel avec expérimentation de récolte et mise en production en 2012 et 2013.

### Objectifs du projet (par rapport au milieu ou à l'infrastructure) :

Le projet traitera les points suivants :

**Année 2012** : Récolte des quantités de semences nécessaires à la production d'une année de plants (55 000 plants) puis évaluation du coût de récolte et étude de l'opportunité de la confier à des entreprises privées.

**Année 2012-2013** : Test de préparation et stratification des semences et Test de mise en production des semences par le pépiniériste.

Rappelons que la récolte de semences et leur mise en production requièrent des savoir-faire confidentiels et peu évidents à acquérir. D'où l'intérêt de ces deux années d'expérimentation. L'objectif est d'obtenir une production de plants avec une technicité maîtrisée à partir de 2014.

### Résultats attendus :

Production de plants champêtres à l'échelle du massif central.

**Intérêt pilote et reproductible de cette expérimentation** : référence pour la création de filières de production positionnées sur des marchés de niche (de dimension économique trop faible pour intéresser la filière des semenciers et pépinières forestières) :

- territoires où les quantités plantées annuellement sont très faibles ou présentent une spécificité (par exemple approvisionnement précoce en montagne)
- contrat de cultures pour des espèces rares en quantités limitées pour des sites à fort enjeu écologique.

Il apportera des informations sur la récolte et la mise en production de quantités limitées, et donnera des indications de coûts associés.

### Partenaires associés :

Conseil Régional Auvergne (co-financeur de l'opération)

Communauté de Communes de Sumène Artense (accueil de la pépinière).

Arbres et Paysages d'Aveyron, acteur de la haie champêtre en Aveyron.

Pépinière d'état : appui technique.

\*\*\*\*\*

La Mission Haies d'Auvergne, rattachée à l'association Union régionale des Forêts d'Auvergne (URFA), a pour but d'informer et de sensibiliser les divers utilisateurs de l'espace rural (agriculteurs, particuliers, forestiers, aménageurs, constructeurs, collectivités locales...) sur les multiples fonctions des haies, brise-vent, et autres écrans végétaux. Elle apporte un appui technique aux projets de mise en place ou de reconstitution de haies afin d'en assurer les meilleures conditions d'implantation et de suivi, d'adaptation aux besoins, et d'insertion dans le paysage et organise tout service commun nécessaire à la plus grande efficacité de son action (matériel, commandes groupées,...).

Elle développe également une action importante en faveur de la préservation des linéaires champêtres, via la valorisation économique des plaquettes de bois issues du bois des haies et des outils tels que les plans de gestion des haies.

La mission haies Auvergne est à l'origine de plus de 300 000 plants plantés depuis sa création en 1996, avec un développement de cette activité depuis 2010 (30 000 plants plantés en 2011).

Son action en faveur des plants champêtres, sujet du présent projet, a été jusqu'à présent soutenue par le Conseil Régional d'Auvergne.

## Création d'un label qualité de semences indigènes régionales autour d'une marque collective : « Semences du Mont-Blanc »

### Localisation :

Département de la Haute-Savoie (74), en milieu alpin

Porteur principal : OH Semences SAS

### Contacts :

Mail : [orbe@hauenstein.ch](mailto:orbe@hauenstein.ch) / Tel : 01 40 58 44 18  
Rte de Gésier, 70700 Gy  
Thévoz Sylvain, président

### Description du projet :

Projet effectué en partenariat pour la multiplication de semences de fleurs sauvages indigènes dans le but de proposer un matériau semencier d'origine indigène pour la renaturation d'espaces pastoraux ou à forte valeur patrimoniale ayant subi des dégradations ; et pour la diffusion de ces semences grâce à une labellisation certifiant une qualité (basée sur l'origine, le taux de pureté et le taux de germination de ces semences).

### Constats/enjeux :

Une dégradation constante et croissante des espaces du milieu alpin est observée, due à des travaux habituels d'amélioration pastorale, d'aménagements touristiques ou liés à l'énergie, et à la faune sauvage. De plus, des changements climatiques amplificateurs de phénomènes naturels (sécheresses estivales, crues, érosion) participent à cette dégradation. La population florale s'appauvrit alors, engendrant un risque réel de banalisation des espèces végétales. L'enjeu serait donc, en milieu alpin, d'apporter une solution à cette dégradation constante de la population florale et à la banalisation des espèces.

### Objectifs du projet (par rapport au milieu ou à l'infrastructure) :

Les objectifs sont différents selon les partenaires :

**Pour la SEA** : Bénéficiaire de semences adaptées pour tous les travaux de réimplantation d'une flore diversifiée et indigène, correspondant aux conditions pédoclimatiques spécifiques des sites considérés, sites à forte valeur écologique et patrimoniale ; montrer qu'il est possible de conjuguer diversité biologique et valeur agronomique des prairies de montagne, d'accompagner les maîtres d'ouvrages dans leur volonté croissante de restauration de prairies intégrant la biodiversité.

**Pour l'ESAT de la Ferme de Chosal** : Diversification de ses activités et accroissement des champs de compétences de l'association, création d'emplois pour les personnes en situation de handicap avec un projet rentable sur le moyen et le long terme, tout en s'inscrivant dans un projet de développement durable.

**Pour OH Semences SAS** : Exploitation d'un marché et apport de son savoir faire et de son expérience dans un secteur encore méconnu. A moyen et long terme, la rédaction d'un ou de plusieurs fascicules axés autour des moyens et techniques de multiplication est déjà prévue. A long terme, une diversification du catalogue des semences est également prévue.

### Résultats attendus :

- Mise à disposition auprès des utilisateurs d'un matériau semencier d'origine indigène/locale, à travers la création d'un label de qualité/marque collective « Semences du Mont-Blanc ».
- Identification des besoins en espèces pour mise en multiplication.
- Communication autour des résultats auprès des maîtres d'ouvrages : Collectivités, Associations foncières pastorales, groupements pastoraux, forestiers, aménageurs de réseaux divers (captages et distribution d'eau, ERDF), gestionnaires de domaines skiables.

### Partenaires associés :

#### **Société d'Economie Alpestre (SEA)**

ROUILLON Antoine, Directeur

Immeuble « Genève-Bellevue », 105 avenue de Genève, 74000 Annecy

Tel : 04/50/87/37/74

Fax : 04/50/51/13/87

Mail : sea74@echoalp.com

#### **ESAT de la Ferme de Chosal**

LEBERT Denis, Chargé d'exploitation, de formation et de développement

ESAT de la Ferme de Chosal, 74350 Copponex

Tel: 04/50/44/12/82

Fax: 04/50/44/08/52

Mail: insertion.developpement@fermedechosal.org

## Lutte contre le *Merremia peltata* et préservation de la biodiversité de Mayotte

**Localisation :**  
**Département de Mayotte**  
**Réserve Forestière des Monts Bénara**

### Porteur principal : Conseil Général de Mayotte

Direction de l'Agriculture, des Ressources Terrestres et Maritimes  
Service Ressources Forestières (SRF)

### Contact :

Chef de projet : Daniel LESUR, chef du service SRF - [daniel.lesur@cq976.fr](mailto:daniel.lesur@cq976.fr)

### Description du projet :

L'île de Mayotte située au cœur du Canal de Mozambique s'inscrit dans un contexte biogéographique remarquable entre éléments malgaches et africains. Elle constitue à l'échelon mondial un centre exceptionnel en terme de biodiversité terrestre avec pas moins de 1300 espèces vasculaires dont 57 % d'espèces indigènes.

Le domaine des réserves forestières qui couvrent 15 % de la superficie de l'île (375 km<sup>2</sup>), constitue les dernières zones refuges de la végétation naturelle caractéristique de la forêt humide et sèche, avec pas moins de 200 espèces de plantes ligneuses (arbres et arbustes) dont de nombreuses espèces endémiques (15% d'endémisme régional).

La conservation de ce patrimoine fortement secondarisé au fil du temps et soumis à des pressions sans cesse croissantes du fait de l'évolution démographique de l'île, constitue un enjeu environnemental majeur du développement durable.

Parmi les actions, la lutte physique contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes comme la liane *Merremia peltata*, a été identifiée comme prioritaire en raison de son taux de recouvrement et de son impact prévisible et irréversible sur la dynamique et la conservation des formations végétales d'intérêt.

Le projet présenté est articulé sur des actions de lutte physique (élimination par coupe et arrachage), une appréciation des actions menées avec le suivi et l'évaluation des actions entreprises, la rédaction d'un protocole et d'itinéraires techniques adaptés à son contrôle ou son éradication et enfin des actions de communication et sensibilisation en direction des partenaires institutionnels et du grand public.

### Constats/enjeux :

L'ampleur du phénomène d'envahissement par *Merremia peltata* est particulièrement préoccupant à l'échelle des réserves forestières de l'île (5500 ha) ; plus de 1/5<sup>ème</sup> de la surface serait affectée par la prolifération de cette liane peu aisée à détecter en raison de sa stratégie de propagation relativement discrète au sein de la canopée.

Le processus d'envahissement se caractérise par une dégradation progressive mais inexorable de la structure des peuplements forestiers affectés (colonisation de la canopée et asphyxie du sous bois) et au stade final, par l'effondrement physique des constituants de la canopée sur des surfaces de l'ordre de plusieurs ares à quelques hectares.

Une cinquantaine d'hectare au stade final de l'effondrement a pu être identifiée sur les contreforts des principaux reliefs de l'île, à l'occasion de l'étude sur la typologie des espaces à dominante boisée réalisée en 2010 par le CIRAD de Montpellier.



L'apparition de formations monospécifiques de *Merremia peltata* illustre un processus de dégradation ultime et irréversible du patrimoine naturel qui impacte fortement la lecture paysagère du territoire comme dans le cas de la réserve forestière des Monts Bénéra (point culminant de l'île).

La lutte contre cette liane est d'importance stratégique pour préserver les derniers reliquats de forêt naturelle présents à Mayotte. Elle constitue un enjeu majeur et prioritaire dans le maintien de la biodiversité mais également des grands équilibres insulaires en garantissant un couvert forestier suffisant à la protection des sols et à la préservation de la ressource en eau.

### Objectifs du projet et résultats attendus :

L'objectif prioritaire du projet est d'assurer les conditions de lutte (contrôle ou éradication) qui permettront le rétablissement à court terme d'une dynamique végétale à même d'assurer le renouvellement et la pérennité des peuplements à caractère forestier affectés par la prolifération de *Merremia peltata*.

Le projet constitue une initiative nouvelle qui permettra d'apprécier l'efficacité des moyens mis en œuvre et d'appréhender le comportement et l'interaction de cette liane avec son environnement.

Au-delà de l'aspect technique, il traduit une volonté de formaliser à l'échelle locale mais également régionale, la problématique de cette envahissante dans un cadre d'action partenarial, de développer les compétences suffisantes ainsi qu'une synergie entre les différents partenaires institutionnels ou gestionnaires concernés par la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

### Partenaires associés

- la Direction de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL),
- la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DAAF),
- le Conservatoire Botanique National des Mascariens (CBNM).

## PoLiPA

Poisson-Lion dans les Petites Antilles : gestion, lutte, recherche et coordination

**Localisation : Martinique / Antilles françaises**

**Porteur principal : Observatoire du Milieu Marin Martiniquais / OMMM**

### Contact :

Jean-Philippe Maréchal – [directeur.ommm@orange.fr](mailto:directeur.ommm@orange.fr) / 05 96 39 42 16

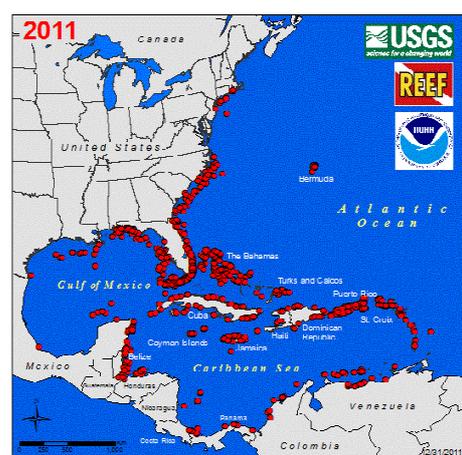
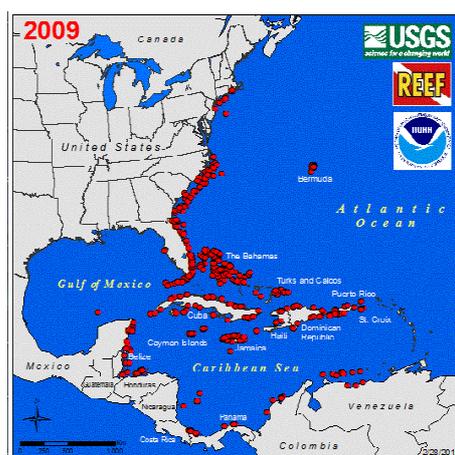
### Description du projet :

Milieus et espèces concernés par le projet : Récifs coralliens de la région Caraïbe – Espèce invasive : *Pterois volitans* et *P. miles*, poisson-lion.

Le projet PoLiPA vise l'élaboration d'un plan de référence pour le contrôle et la gestion de l'invasion des milieux marins côtiers des Petites Antilles par les deux espèces de poissons lion originaires de l'Indo-Pacifique (*Pterois miles* et *P. volitans*). Des individus de ces espèces ont été observés, et certains capturés, dans les eaux côtières de Saint Martin et Saint Barthélemy, Guadeloupe et Martinique dès la fin de l'année 2010. La prolifération de ces poissons peut être très préjudiciable et affecter l'environnement marin côtier des îles de manière irréversible, en particulier les populations de poissons écologiquement et économiquement importantes. La prédation des poissons-lion sur les poissons herbivores comme les perroquets (Scaridae) peut également avoir des conséquences sur la dégradation des écosystèmes coralliens, en réduisant considérablement la pression des herbivores.

### Constats/enjeux :

Depuis les années 1990, les observations du poisson-lion dans les eaux côtières de la Floride ne laissent pas présager de son expansion à l'échelle de tout le bassin caribéen. Progressivement, les populations se sont accrues, d'abord vers l'Atlantique nord jusqu'en 2003, puis les Bahamas et Cuba jusqu'en 2007. L'expansion se fait ensuite vers l'Amérique centrale et les populations atteignent le Venezuela en 2008/2009. Enfin en 2011, la boucle caribéenne est fermée avec l'ensemble des Petites Antilles touchées.





Le poisson-lion a montré une capacité d'adaptation remarquable du fait de son mode de reproduction et de la quasi absence de prédateurs dans la région. Ces deux critères ont permis aux populations de s'étendre et de coloniser tous types d'habitats sans grande difficulté.

Le poisson-lion est un prédateur de bout de chaîne, essentiellement piscivore, très vorace. L'impact de sa présence sur la biodiversité en poisson dans les habitats qu'il a colonisé a été démontré sur plusieurs sites, avec dans certains cas une réduction de la biodiversité en poissons pouvant atteindre 80%. L'éradication de l'espèce paraît aujourd'hui impossible, mais la préservation de la biodiversité marine et le maintien des pêcheries artisanales passe par la mise en place d'une gestion contrôlée, sinon de l'ensemble des territoires, au moins de secteurs privilégiés comme les zones de réserves marines ou les cantonnements de pêche. L'intervention nécessite la formation d'équipes et l'information du plus grand nombre d'utilisateurs pouvant relayer les actions de lutte.

### Objectifs du projet (par rapport au milieu ou à l'infrastructure) :

Les objectifs du projet **PoLiPA** sont de :

- Maintenir la diversité des communautés marines des Petites Antilles, protéger les pêcheries artisanales côtières, protéger la santé publique, et réduire la croissance et la propagation des populations de poissons-lion,
- Identifier et améliorer les pratiques mises en place pour le contrôle de l'invasion des eaux côtières par le poisson-lion,
- Mettre en place des équipes réactives pouvant intervenir rapidement, alerter et informer les catégories d'utilisateurs des milieux marins,
- Améliorer la communication, les collaborations et l'évaluation des impacts écologiques et du contrôle des populations de poissons-lion,
- Obtenir des consensus sur les stratégies de contrôle, plan d'actions et initiatives futures pour la gestion de l'invasion du poisson-lion,
- Évaluer l'impact socio-économique de l'invasion du poisson-lion et évaluer les mesures prises en terme d'économie de l'environnement.

### Résultats attendus :

Le projet **PoLiPA** propose un **programme d'animation** et de **mise en réseau des Antilles françaises** autour de la question, en rassemblant les acteurs institutionnels, gouvernementaux et associatifs. Un chargé de mission sera recruté pour assurer cette mission. Les **données seront valorisées** et des **échanges** seront organisés dans les Antilles françaises sous couvert du Car-Spaw pour le partage d'expérience et le **bilan d' 1-2 ans de lutte** dans les Antilles françaises.

Des **outils de communication** seront développés à partir de la synthèse des données des différentes collectivités.

Ce projet comprend également une **évaluation économique de l'impact de l'invasion**. Les besoins concrets en matière de lutte sur le terrain sont essentiellement logistiques et techniques, permettant aux équipes d'intervenir sur les sites d'observation et de capturer les poissons repérés. Dans le cadre de l'évaluation des besoins spécifiques à chacun des territoires, une stratégie de financement de la lutte sera proposée en développant des mécanismes financiers pouvant assurer 1) les actions de terrain et 2) des systèmes de récompenses pour chaque poisson capturé.

Dans sa mission de coordinateur du projet **PoLiPA**, l'OMMM cible l'articulation avec les acteurs de la problématique (lien 971 et 972) et l'animation/coordination du réseau Antilles françaises, en lien avec le CAR-SPAW (Centre d'action régional du Protocole SPAW). Par ailleurs, l'OMMM met en œuvre la stratégie de lutte en Martinique avec l'appui de la DEAL (acronyme à définir) Martinique, au travers du plan d'action IFRECOR Martinique 2012. L'OMMM assurera également la **formation aux protocoles de suivi et actions de lutte** dans chaque collectivité.

### Partenaires associés :

- DEAL 971
- DEAL 972
- Car-Spaw
- Réserve marine de Saint Martin
- Réserve marine de Saint Barthélemy
- Conseil Régional de Martinique



## Restauration écologique de la tourbière de Pédestarrès

### Localisation :

Commune de Louvie-Juzon, département des Pyrénées-Atlantiques

Porteur principal : Commune de Louvie-Juzon

### Contact :

[mairie.louvie@orange.fr](mailto:mairie.louvie@orange.fr)

### Description du projet :

L'ensemble du site, environ 40 ha, est la propriété de la Commune et du Conseil Général qui a acquis une partie de la tourbière au titre de sa politique d'Espaces Naturels Sensibles. La Commune se situe dans l'aire d'adhésion du Parc national des Pyrénées qui est un des partenaires du projet. Après une longue période où le site a été géré de façon extensive par les agriculteurs locaux, la mise en exploitation du site pour l'extraction de la tourbe a été marquée par une période de tension, principalement au moment où la pression a été mise par les associations locales pour que cette exploitation s'arrête. L'opposition locale qui est née suite à la destruction partielle du site a finalement conduit à des blocages qui se sont traduits par une période relativement stérile pendant laquelle aucun projet de restauration n'a pu voir le jour.

Ce n'est qu'à partir de 2008 qu'une solution collective à ce dossier local a commencé à voir le jour. Le projet actuel a pour objectif de restaurer le site et de le valoriser, notamment à partir d'une réappropriation de la tourbière par les habitants de la commune. L'émergence du projet a conduit depuis 3 ans, par exemple, à l'organisation de chantiers de restauration avec des jeunes de la commune. Cette initiative a été fortement appréciée et le nombre de jeunes souhaitant s'impliquer augmente chaque année.

La tourbière de Pédestarrès est un site à haute valeur pour la conservation de la biodiversité : une des rares tourbières bombées des Pyrénées (et un des 5 hauts marais de plaine de la façade atlantique), caractérisée par des habitats d'intérêt prioritaire (six habitats d'intérêt communautaire sont présents sur ce site dont 3 habitats prioritaires de la Directive Habitats), des espèces menacées et un rôle fonctionnel majeur. Le site d'étude est classé SIC dans le cadre de Natura 2000 (site FR7200782 Tourbière de Louvie-Juzon) et en ZNIEFF de type I (Tourbière de Louvie-Juzon - 720008881). C'est également un site d'intérêt scientifique exceptionnel au plan palynologique qui a notamment permis de retracer l'histoire de la végétation des Pyrénées depuis 27 000 ans (travaux de G.Jalut - C.N.R.S).

Dans le Béarn, le réseau Natura 2000 n'est pas encore opérationnel. La mise en œuvre de ce projet de restauration, encadré par des partenaires institutionnels engagés dans la conservation de la biodiversité (Parc National des Pyrénées et Conseil Général) va permettre de renforcer les actions de restauration de ce site préalablement à la mise en œuvre du plan de gestion.

### Constats/enjeux :

**1 – Enjeux hydrologiques** : l'hydrologie d'une tourbière conditionne le bon fonctionnement de l'écosystème. Or le creusement de nombreux drains à l'intérieur et à la périphérie du site a fortement perturbé l'hydrologie du site mais également le réseau situé à l'aval de la tourbière.

**2 – Enjeux liés à la biodiversité** : une tourbière se caractérise par une diversité biologique originale (habitats et espèces) basée sur une végétation turfigène (productrice de tourbe), majoritairement composée de sphaignes. Six habitats d'intérêt communautaire sont présents sur ce site dont 3 habitats prioritaires au regard de la directive 92/43/CEE dite « Directive Habitats Faune Flore ». Une dizaine d'espèces de sphaignes sont présentes sur le site. Le site se distingue notamment par la présence de la sphaigne molle (*Sphagnum molle*), espèce rare de la bryoflore françaises. En complément de cette flore caractéristique, la tourbière de Pédestarrès abrite une faune remarquable avec plusieurs espèces protégées au niveau européen ou national : l'Orvet (*Anguis fragilis*), la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), le Léopard vivipare (*Lacerta vivipara*) qui fait l'objet d'un suivi scientifique, l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*), le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) et le Fadet des laiches (*Coenonympha oedippus*) par exemple.



**3 – Enjeux socio-économiques et de développement local** : l'usage notamment agricole qui pourra être fait et développé sur le site via un pâturage extensif, est sous la dépendance du retour à une végétation plus appétente. La Molinie, aujourd'hui dominante sur le site, est très peu consommée par les animaux. De fait, le site est actuellement faiblement attractif. Un des enjeux de la restauration écologique qui est proposée est de favoriser le retour d'une végétation propice à un pâturage extensif de qualité.

D'autre part, le site sera également valorisé par la commune comme un lieu de découverte pour le tourisme à partir d'une signalétique appropriée apportant de l'information sur l'historique et la valeur du site et d'équipements permettant aux visiteurs de découvrir la tourbière, tout en maîtrisant l'impact de l'ouverture au public.

Le projet de restauration revêt un aspect d'exemplarité par le rôle fédérateur qu'il joue dans la commune. Après une période conflictuelle, le site est en phase de réappropriation par les habitants, grâce aux actions de l'équipe municipale et à l'organisation de chantiers de jeunes de la commune depuis 3 ans, pour initier la restauration du site.

**4 – Enjeux culturels et pédagogiques** : la tourbière de part les archives biologiques qu'elle renferme est une bibliothèque à ciel ouvert que les scientifiques apprennent à déchiffrer au fur et à mesure des découvertes et des avancées techniques. L'étude de groupes d'animaux fossiles contenus dans la tourbe tels que les chironomes a récemment permis de redécouvrir l'histoire du pastoralisme dans les Pyrénées. La conservation de ces archives paléo-environnementales est intimement liée à la restauration écologique du site car la dégradation de la tourbe suite au creusement des drains abîme irrémédiablement ces éléments de connaissance.

A l'échelle locale, le site de Pédestarrès est un excellent support pédagogique pour des projets éducatifs mis en oeuvre par l'école de Louvie Juzon qui a élaboré un projet pédagogique avec le CPIE.

**5 – Enjeux scientifiques** : comme le montre toute la bibliographie qui traite des expériences de restauration de tourbières exploitées, l'intervention dans ce type d'écosystème revêt toujours un aspect expérimental, tant les mécanismes de chaque site sont complexes.

### Objectifs du projet :

Le projet a pour objectif la restauration écologique de la tourbière et sa valorisation par la commune. Mais la restauration est également l'occasion pour les partenaires de développer et de concrétiser une démarche partenariale, fil conducteur de la charte du parc national et de la politique ENS du conseil général, qui contribue à une meilleure appropriation par les acteurs locaux des enjeux du site.

### Résultats attendus :

Du point de vue écologique, il s'agit de restaurer les conditions propices à un développement de l'activité turfigène, c'est-à-dire créatrice de tourbe. Seule cette activité naturelle est de nature à garantir la pérennité du site. En parallèle, il s'agit pour la commune et ses partenaires de créer autour de la tourbière un pôle à vocation touristique, créatrice d'emplois locaux.

### Partenaires associés :

Un comité de pilotage a été créé pour le projet de restauration. Il est constitué de :

- la commune (porteur de projet)
- le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques
- le Parc National des Pyrénées
- l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Oréade-Brèche, société de conseil en environnement/développement spécialisée dans la gestion des espaces naturels et Cistude Nature, associations de la Région Aquitaine, apportent leur assistance technique pour l'élaboration du plan de gestion, du projet de restauration et de la mise en oeuvre des actions de restauration.

## Restauration pilote d'un habitat d'espèces menacées : la forêt sèche de Nouvelle-Calédonie

**Localisation :**  
Provinces Nord et Sud de la Nouvelle-Calédonie

**Porteur principal : Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Calédonie**  
**Programme de Conservation des Forêts Sèches (PCFS) : Danielle SAINTPIERRE**

### Contact :

Mail : [foretseche@iac.nc](mailto:foretseche@iac.nc)  
Téléphone : (687) 91.33.69

### Description du projet :

Le projet vise à poursuivre et renforcer considérablement la restauration de **3 des 22 sites de forêt sèche identifiés comme prioritaires** par le PCFS.

Pour parvenir à cet objectif de restauration écologique, les actions à mener se déclinent en quatre axes :

- travaux restauratoires avec une optique « corridors »,
- éradication/contrôle des espèces envahissantes majeures,
- le renfort des dispositifs anti-incendie,
- stratégie de sensibilisation et de mobilisation des usagers des sites.

### Constats/enjeux :

La forêt sèche est l'un des écosystèmes tropical le plus menacé du monde. En Nouvelle-Calédonie elle constitue une des 238 écorégions prioritaires en termes de conservation pour la planète. Cet écosystème, constitué d'un assemblage unique de 465 espèces végétales (dont 56% sont endémiques voire **micro-endémiques**), a été fortement dégradé et fragmenté par les activités humaines. Aujourd'hui, on estime qu'environ **1 % de sa surface originelle** subsiste sous forme de fragments forestiers de **taille réduite** et d'**extrême fragilité**, disséminés sur la côte ouest de la Grande-Terre.

Les enjeux de conservation de cet écosystème et des espèces qui le constituent étant considérables, le Programme multi-partenarial de conservation des forêts sèches met en œuvre, depuis 2001, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie un ensemble d'actions visant à protéger, restaurer, valoriser et gérer durablement ce milieu.

Les trois sites choisis pour la mise en œuvre du présent projet hébergent une **flore** et une **faune riches**, comprenant des **espèces rares ou menacées**. Ces derniers sont de plus **situés sur foncier public** ce qui assure une **pérennité des efforts de restauration** en cours et à venir.

### Objectifs du projet (par rapport au milieu ou à l'infrastructure) :

Les forêts sclérophylles, connues pour leur richesse mais également pour leur fragilité, sont devenues un challenge en termes de restauration et de conservation des milieux. Ce projet possède un caractère expérimental et vise donc à :

- **contribuer au développement de techniques innovantes**, dans la mesure où des méthodes expérimentales (dans le contexte des forêts sèches néo-calédoniennes) sont mises en œuvre,



- **promouvoir le développement d'entreprises** en lien direct avec la restauration et la conservation de ces milieux (pépinières, prestataires dans les domaines des plantations ou d'entretiens d'espaces verts),
- contribuer au **maintien d'activités diversifiées** et des populations rurales autour de ces milieux,
- **accentuer la vocation pédagogique et éco-touristique** de ces sites.

### Résultats attendus :

Chacun des trois sites proposés présente un contexte environnemental et statutaire différent qui permettra aux partenaires impliqués d'acquérir des expériences complémentaires. *In fine*, ces expériences pourront être mises à profit sur d'autres sites et auprès d'autres acteurs à mobiliser ou soutenir.

Les principaux bénéfices attendus par la mise en place de ce projet qui englobe trois sites de contextes différents et d'intérêts complémentaires, sont :

- un **renforcement et une extension des « zones cœur »** de forêt sèche,
- une **sécurisation des espèces menacées** et inscrites sur la liste rouge de l'UICN et/ou sur les listes provinciales,
- la **préservation de leur biodiversité** et, par là même, de leur potentiel de valorisation socio-économique,
- la **régression de la flore invasive** en forêt sèche,
- le **développement et l'acquisition de techniques de génie écologique** en matière de restauration des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie, ainsi que leur mise à profit ultérieure sur d'autres sites de ce hot spot de la biodiversité.

### Partenaires associés :

Partenaire 1 : Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la province Nord (DDEE)  
Responsable : GAMBÉY Jean-Claude

Partenaire 2 : Direction de l'ENVironnement de la province Sud (DENV)  
Responsable : FOURMY Jacques

Partenaire 3 : WWF France - Bureau Nouvelle-Calédonie (WWF)  
Responsable : GERAUX Hubert

Partenaire 4 : Division Environnement Propreté Espaces Verts de la Mairie de Nouméa (DEPEV)  
Responsable : BOUCARD Laurent



## TRANSparence FERroviaire (TRANS-FER) : Analyse de la transparence écologique des infrastructures ferroviaires et préconisations

**Localisation : Nord-est de la France**

**Porteur principal : Réseau Ferré de France**

### Contact :

[anne.guerrero@rff.fr](mailto:anne.guerrero@rff.fr) / Tél. : 01 53 94 34 2

### Description du projet :

La méthodologie retenue consiste à analyser **4 tronçons ferroviaires** d'une vingtaine de km de long chacun : **2 sur LGV totalement clôturées et 2 sur voies ferrées classiques non clôturées**. Les sites retenus sont situés dans l'Est de la France et ont été choisis pour traverser une proportion importante de milieux forestiers et de milieux agricoles en mosaïque.

Pour chaque site, il s'agit d'évaluer la transparence des infrastructures pour **5/6 groupes taxonomiques complémentaires** présentant des modalités de dispersion différentes : les « grands » mammifères terrestres, les petits mammifères terrestres, les chiroptères, les amphibiens, 2 groupes d'insectes.

Pour ce faire un échantillonnage sera engagé afin d'évaluer **les traversées en section ferroviaire courante** (c'est-à-dire au dessus des rails, hors ouvrages de franchissement) **et dans différentes catégories d'ouvrages** (passages supérieurs et inférieurs : passages faune, rétablissements de chemins agricoles et petites routes, ouvrages hydrauliques...) pour les différents groupes taxonomiques mentionnés.

**Les méthodes mises en œuvre feront appel à différentes techniques classiques de capture ou de relevés d'indices** : utilisation de pièges photographiques (grands mammifères) et utilisation d'enregistreurs d'ultrasons pour les chiroptères.

Pour plusieurs groupes il est prévu de faire appel aux techniques de génétique du paysage.

### Constats/enjeux :

Réseau Ferré de France (RFF) est un des principaux gestionnaires d'infrastructures de transport en France et en Europe. Il a notamment en charge la gestion des 30000 km de voies ferrées nationales et assure le développement du réseau dans le cadre notamment du plan de modernisation engagé sur la période 2008-2013.

Dans le contexte du Grenelle et de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue (TVB), les infrastructures de transports terrestres sont identifiées comme les principales causes de la fragmentation des continuités écologiques. Des ouvrages spécifiques pour assurer le passage de la faune sont construits depuis une trentaine d'années. Le suivi de leur efficacité est réalisé à travers les bilans environnementaux mais les protocoles ne sont pas normés et sont axés pour l'essentiel sur les grands mammifères, les carnivores et sur les batraciens. Outre les rétablissements réalisés sur les lignes nouvelles, on assiste à une demande croissante de rétablir les continuités écologiques sur le réseau existant alors même que nous



n'avons qu'une connaissance modeste de la transparence des infrastructures et de l'efficacité globale des ouvrages dédiés.

Dans ce contexte, RFF souhaite engager dans le cadre de l'appel à projet lancé par le ministère du développement durable, une expertise sur la transparence multi-groupes taxonomiques de ses infrastructures, évaluer le rôle précis des divers ouvrages de franchissement existant sur son réseau et définir un premier catalogue de mesures de restauration des continuités écologiques et de leurs abords.

### Objectifs du projet :

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Elaborer un **protocole standardisé relativement rapide et peu coûteux d'évaluation de la transparence des infrastructures linéaires pour différents groupes taxonomiques en simultané** ;
- **Évaluer le rôle précis des divers ouvrages de rétablissement** (passages supérieurs et inférieurs de types variés : passages faune, rétablissements de chemins agricoles et petites routes, ouvrages hydrauliques...), **dans différentes situations techniques** (4 tronçons tests d'une vingtaine de km : 2 LGV totalement clôturées et 2 voies ferrées « ordinaires » non clôturées...) pour différents groupes taxonomiques ;
- **Réaliser une analyse de la trame écologique des 4 tronçons précédents en vue de déterminer les continuités écologiques potentielles** ;
- **Définir un premier catalogue de mesures de restauration des continuités écologiques et de leurs abords** (typologie et caractéristiques techniques des ouvrages de franchissement pour un fonctionnement optimal...).

Type d'infrastructure : Ferroviaire (LGV et lignes classiques).

### Résultats attendus :

Les principaux caractères innovants du programme sont :

- l'évaluation normalisée et multi-groupe-taxonomique des passages faune existant sur les infrastructures de transport ;
- l'évaluation de la transparence écologique globale des infrastructures ferroviaires par tronçon et non par ouvrage isolé

**Il s'agit d'un programme à caractère appliqué visant des retombées très concrètes en matière d'évaluation des ouvrages et de définition des mesures de restauration.**

### Partenaires associés :

Pour répondre à ces objectifs, RFF a souhaité s'entourer d'une équipe scientifique (**Service du Patrimoine Naturel du Muséum national d'Histoire naturelle**) et technique (**CETE de l'Est et bureau d'étude Ecosphère**) afin de garantir à la fois la rigueur de l'analyse scientifique et l'opérationnalité des analyses et propositions de mesures.



## ADEPTE (Aide au Dimensionnement pour la gestion des Eaux Pluviales par Traitement Extensif)

### Localisation :

Approche nationale s'appuyant sur quatre sites d'évaluation:

- Ile de France (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge aval)
- Charente Maritime (*Union des marais de Charente-Maritime*)
- Marcy l'Etoile (Grand Lyon)
- Moulins les Metz (Metz Métropole)

### Porteur principal :

**EPUR NATURE**, ZAC Les Balarucs 153 Avenue Maréchal Leclerc, 84 510 Caumont sur Durance

### Contact : (mail et/ou téléphone) :

[stephane.troesch@epurnature.fr](mailto:stephane.troesch@epurnature.fr) tel: 04 90 01 21 18

[philippe.Branchu@developpement-durable.gouv.fr](mailto:philippe.Branchu@developpement-durable.gouv.fr) tel: 01 34 82 12 31

### Description du projet :

L'utilisation de filtres plantés de roseaux (FPR) pour la gestion quantitative et qualitative des rejets urbains par temps de pluies constitue une solution d'ingénierie écologique adaptée aux collectivités. Si quelques études ont permis de préciser les dimensionnements à mettre en oeuvre, le développement de la filière se heurte à un manque de retours dans des contextes différents aussi bien d'un point de vue technique que lié à son acceptation sociale. Aussi, sur la base de retours d'expériences tant scientifiques qu'opérationnels et d'une évaluation technique et environnementale de quatre sites équipés par ce type de procédé, le projet propose de développer un modèle simplifié du fonctionnement (hydraulique et épuratoire) de ce système permettant d'aboutir à un logiciel d'aide à la conception de cette filière à destination des acteurs économiques et des collectivités.

### Constats/enjeux :

Les évolutions législatives récentes en application de la Directive Cadre Européenne dite sur l'Eau (DCE) et découlant du Grenelle de l'environnement, engagent les collectivités territoriales à une meilleure prise en compte de l'assainissement pluvial et à maîtriser les rejets urbains par temps de pluie.

Une des mesures permettant de répondre aux questions posées est de disposer d'ouvrages de gestion quantitative et qualitative pouvant s'implanter le plus en amont possible des bassins versants pour gérer et traiter les rejets urbains par temps de pluie. Dans ce contexte, les collectivités territoriales sont demandeuses de dispositifs présentant une certaine rusticité et ne nécessitant pas de compétences techniques fortes : technologie à laquelle les filtres plantés répondent sous condition d'un meilleur encadrement (technique et socio-économique).





## Objectifs du projet :

L'objectif du projet ADEPTE est de proposer aux collectivités et acteurs économiques un outil d'aide au dimensionnement et à la gestion d'une filière extensive telle que celle des FPR. Les collectivités pourront ainsi intégrer la technique de FPR dans leur catalogue des outils de gestion de l'assainissement pluvial.

Par ailleurs, l'approche de modélisation basée sur les résultats observés sur divers sites permettra de consolider et développer les connaissances scientifiques sur les mécanismes mis en jeu par cette technologie.

## Résultats attendus :

Les résultats attendus du projet se déclinent selon les points suivants :

- Règles claires de dimensionnement et de gestion des ouvrages de gestion et de traitement des eaux urbaines par temps de pluies (surverses de réseaux unitaires ou pluvial strict) par filtres plantés de roseaux.
- Modèle simplifié du fonctionnement hydraulique et épuratoire du système étudié.
- Elaboration et diffusion d'un logiciel d'aide à la conception des filtres plantés de macrophytes pour le traitement des rejets urbains de temps de pluie

## Partenaires associés :

Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA), Centre d'Etudes Techniques (CETE) Ile-de-France, Centre d'Etudes Techniques (CETE) de l'Est, Irstea, Megao